

Troisième séance, jeudi 09 février 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2016-DIAF-55	Décret	Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la restauration et la transformation des bâtiments du Domaine des Faverges	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Müller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella Jean-François Steiert
2023-GC-26	Résolution	Pour un service minimum de pharmacie de garde le week-end	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Roland Mesot François Genoud
2013-DIAF-50	Loi	Loi sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes – 1er paquet	Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella Philippe Demierre

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^me et MM. Simone Grossrieder, Nicolas Galley, Claude Brodard, Hubert Dafflon, Sébastien Dorthé, Dominique Zamofing, Lucas Dupré et Armand Jaquier.

M^me et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40 Assermentation

Assermentation de M^me et MM. Maude Duc-Brunner, Julien Aubry, Laurent Derivaz et Roland Waeber, élu-e-s par le Grand Conseil lors de précédentes sessions.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Madame, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Décret 2016-DIAF-55

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la restauration et la transformation des bâtiments du Domaine des Faverges

Rapporteur-e:	Müller Chantal (<i>PS/SP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	20.12.2022 (<i>BGC février 2023, p. 244</i>)
Préavis de la commission:	16.01.2023 (<i>BGC février 2023, p. 273</i>)

Entrée en matière

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Je me réjouis que nous puissions commencer cette séance avec cet ordre du jour, avec du vin, ou plutôt avec sa production et surtout le lieu de sa production. Quel plaisir !

Cependant, il me reste un bémol si je pense à avant-hier. Ce Parlement renvoie au Conseil d'Etat la loi sur le climat car il manque des informations sur les conséquences financières et faute de projet concret. En même temps, on estime que bientôt 460 millions d'Africains seront confrontés à un manque d'eau à cause de la crise climatique ; ce nombre est plus important que les habitants de l'Union européenne !

Mais parlons de vin ce matin, car nous avons la chance, le luxe et le privilège de pouvoir le faire.

Ich habe die grosse Freude, Ihnen diesen Dekretsentwurf über den Verpflichtungskredit in der Höhe von 17'574'000 Franken für die Renovation und den Umbau der Gebäude des Guts «Les Faverges» im schönen Lavaux vorzustellen. Die Unterlagen, welche wir alle erhalten haben, informieren detailliert über die Geschichte des Guts sowie über die Evolution dieses Projektes.

Ich fasse kurz zusammen: Initial war geplant und auch vom Grossen Rat so gutgeheissen, eine minimale Erneuerung der Bauten vorzunehmen, um sie dann bereitzuhalten für das Winzerfest 2019. Schon bald war dem Staatsrat klar, dass es sinnvoller ist, ein Gesamtkonzept zu erarbeiten, welches uns nun vorliegt. Ursprünglich ein Kloster der Zisterziensermönche - ich weiss nicht genau, wie man das ausspricht - kam es im Rahmen der Kirchenenteignungen 1848 in den Besitz des Staates Freiburg. Die "Grande Maison" kam 1760 zuletzt dazu, renoviert wurde es zuletzt vor über 70 Jahren, das sieht man den Gebäuden auch an. Der Teppich beim Eingang der "Grande Maison" war eines roten Teppichs nicht mehr würdig.

La commission s'est tenue sur place et je vous promets que nous n'avons pas fait que boire du vin. Je ne nie cependant pas que nous avons bu du vin et mangé de la fondue. Je remercie M. le Secrétaire parlementaire, M. Pugin, pour l'organisation de cette sortie/séance, ainsi que les conseillers d'Etat Jean-François Steiert et Didier Castella. Etaient également présents Peter Mäder, secrétaire général de la DIAF, Michel Graber, architecte cantonal, et Laurent Guisolan, chef de la section exploitation à Grangeneuve. Je vous remercie encore une fois de vos présences. Nous avons eu la chance de rencontrer également notre vigneron, M. Gérald Vallélian, qui nous a fait visiter les lieux.

Le domaine traite 15,4 hectares de vignes, dont 6,6 hectares déjà en production bio - le reste est en train de le devenir. Pour que nos vins de l'Etat puissent être produits dans les meilleures conditions, le projet qui vous est soumis prévoit de regrouper des activités viti-vinicoles dans un seul bâtiment : le Bouteiller. Celui-ci va profiter d'une nouvelle cave de vinification et d'un local de stockage. La Maison du vigneron accueillera des logements et des espaces de vente et de dégustation. La Grande Maison, lieu de réception du Conseil - avec on espère un nouveau tapis - deviendra un lieu de séminaire et d'œnotourisme.

Ce domaine a un immense potentiel de marketing. Jusqu'à maintenant, le strict minimum a été fait. Le but est de couvrir les coûts fixes avec les entrées de vente de vin, la location des lieux, etc., comme vous avez pu le lire dans le message. L'emplacement de ce domaine est magnifique. Je vous conseille à toutes et à tous de vous y rendre un jour.

Le budget, avec une réserve d'approximation du Maître d'ouvrage de 10%, s'élève à presque 20 millions de francs. Le crédit d'engagement dont nous parlons ce matin est de 17'574'000 francs, dont ont été déduits 1,5 millions du fonds des vignes et 910'000 francs déjà payés en novembre 2022.

Die diskutierten Punkte während der Kommissionssitzung waren vor allem der substantielle Betrag der Renovation der "Grande Maison", insbesondere die des Dachstocks. Die Kommission sah ein, dass es mehr Sinn ergibt, das Gut als Ganzes zu renovieren und nicht in Salamitaktik. Da der Dachstock sowieso renoviert werden muss, generiert der dort kreierte Seminarraum im Verhältnis nicht allzu viel an Mehrkosten.

Ebenfalls zu reden gab die Zufahrt. Wie sollen 80, ja 100 Personen auf einmal dorthin kommen? Die Gebäude des Guts sowie auch der Boden, worauf es steht, sind UNESCO-Weltkulturerbe. Der Staatsrat konnte die Parkplätze nach Diskussionen beibehalten, Reiseautos können die Besucher aus- und wieder einladen, aber das bleibt nicht ganz optimal. Auch betreffend erneuerbarer Energien ist man limitiert. Es wird beispielsweise eine Pelletheizung eingebaut, um die Ölheizung zu ersetzen. Das Projekt wird begleitet durch Experten vor Ort, damit dort tatsächlich weiterhin Wein entsteht.

Die Kommission kam zu Schluss, dass sie dieses Projekt tel quel unterstützen kann, und bittet Sie, dasselbe zu tun.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Merci à la rapporteure pour ses propos très exacts. Voilà un peu plus de septante ans que les Faverges n'ont pas connu de rénovations d'ampleur.

Je pense que celles et ceux qui ont eu le plaisir et la joie de visiter ces lieux exceptionnels savent qu'il est grand temps d'investir dans ce fleuron du patrimoine fribourgeois. Les Faverges, en effet, sont sans doute l'un des plus beaux balcons sur l'un des plus beaux sites de notre pays. C'est un privilège pour notre canton de pouvoir disposer ainsi de ce lieu historique. C'est aussi une responsabilité, celle d'entretenir ce site et de lui donner les moyens de remplir ses missions dans des conditions conformes aux standards d'aujourd'hui.

Vous avez pu le lire, le projet initial date de 2017. L'espoir était alors une inauguration pour la Fête des vigneron 2019. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, en particulier dans ma bouche, le retard pris pour différentes raisons nous a offert de belles opportunités, notamment celle d'intégrer l'ensemble des bâtiments du site au projet avec le départ à la retraite d'un vigneron qui habitait la Maison du vigneron. M^{me} la Rapporteure l'a dit, cela nous a aussi permis d'éviter un saucissonnage peu populaire dans cette salle.

Cela nous permettra notamment de clarifier les usages des différents bâtiments et de distinguer la partie production de la partie accueil et de la Grande Maison. Je ne vais pas entrer dans le détail des travaux prévus, mais de nouvelles possibilités d'accueil, tant des visiteurs que des acheteurs, des touristes de passage, des professionnels pour des rencontres ou des séminaires, seront créées et ceci dans une attente de la région puisqu'il est très difficile d'offrir de tels endroits dans un site protégé au niveau national, sans parler des rencontres de prestige organisées dans ce lieu magnifique par les autorités fribourgeoises.

Je crois pouvoir dire que le projet qui vous est présenté aujourd'hui, pour un montant certes important de 19 millions de francs, est à la hauteur de la responsabilité qui nous incombe.

Si la sobriété n'est pas toujours de mise sur le domaine des Faverges, je peux vous assurer qu'avec mon collègue, nous n'allons néanmoins pas manquer d'être sobres dans le respect bien évidemment des objectifs à long terme de ce site et du patrimoine exceptionnel que nous avons à disposition.

Je vous invite donc à accepter le présent décret. Je me réjouis d'ores et déjà de vous accueillir dans ce lieu idyllique pour l'inauguration en 2026. Je laisse néanmoins mon collègue compléter.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Zwei Zusätze noch: Kollege Direktor der ILFD hat bereits die Gründe für dieses Projekt erwähnt und die Freude, die wir haben, dieses Projekt bauen zu können - ein historisches Gebäude des Kantons, das in den letzten Jahrzehnten zu wenig unterhalten wurde, wie viele Gebäude des Kantons. Wir haben hier Nachholbedarf, wie wir ihn auch an verschiedenen anderen Orten haben werden.

Es wurden insbesondere Fragen gestellt zum nachhaltigen Bauen. Sie wissen ja: In einem historischen Gebäude, in einem geschützten Umfeld - sowohl das Gebäude wie das ganze Umfeld sind massiv geschützt - sind das grosse Herausforderungen. Wir haben das Maximum herausgeholt, das an so einem Ort möglich ist, insbesondere mit Solarpanels auf dem Gebäude, das nicht geschützt ist. Auf den geschützten Gebäuden ist das etwas schwierig. Wir haben bei der Heizung geprüft, was möglich ist: Erdsonden im Faverges-Gebiet sind aus technischen aber auch aus Schutzgründen praktisch unmöglich. Wir haben eine Variante gewählt mit Pellets, das heisst, wir haben CO₂-neutrale Heizmöglichkeiten auch in den Faverges.

Weitere Möglichkeiten wie zusätzliche Fensterisolationen sind bedingt möglich. Man kann an so einem Ort nicht ohne Weiteres die üblichen ganz modernen, voll isolierenden Fenster und auch keine Minergiestandards machen. Wir gehen davon aus, dass wir das Maximum herausgeholt haben.

Es wurden Fragen gestellt wie beispielsweise für einen Bahnhof neben den Faverges. Es geht tatsächlich ein Gleis vorbei am Gut Faverges. Bahnhöfe sind dort leider nicht möglich, aber wir sind so weit gegangen, diese Abklärungen trotzdem zu treffen. Damit beantworte ich vielleicht auch einige Fragen im Voraus.

Zu den Fragen der Finanzen, die sich ebenfalls gestellt haben und die wohl noch in der Debatte gestellt werden: Wir haben aus den Projekten der Vergangenheit die Lehren gezogen, die der Staatsrat vor zwei Jahren nunmehr in der neuen Bauverordnung gezogen hat. Das heisst erstens eine Organisation, wo wir keine Phasen haben, wo sich Leute das Projekt weitergeben ohne voneinander zu wissen, was gemacht wurde - wir haben in der Vergangenheit gesehen, dass das problematische

Vorgehensweisen sind. Mit der neuen Vorgehensweise haben wir zwei involvierte Direktionen, die von A bis Z gemeinsam arbeiten: diejenige, die bestellt, und diejenige, die baut. Die Informationen werden regelmässig ausgetauscht, das ermöglicht eine möglichst kohärente Projektführung. Das ist eine der ersten Voraussetzungen, damit auch das Kostendach eingehalten werden kann.

Das zweite sind die Reserven. Wir haben, wie Sie gesehen haben in der Botschaft, verschiedene Reserven eingebaut. Die verschiedenen Reserven haben verschiedene Funktionen, und sie werden auch nicht von den gleichen Gremien gutgeheissen. Eine übliche Baureserve wird von der Baukommission verwaltet, das ist die übliche 500-er Reserve in einem Bauprojekt, wo diverses Unvorgesehenes bei kleineren oder grösseren Beträgen, bei einzelnen Vergaben ausgeglichen werden kann. Es gibt eine zusätzliche Reserve, wo unter anderem Änderungen innerhalb des Projekts gutgeheissen werden können. Diese Reserve kann nicht von der Baukommission verwendet werden. Die Baukommission kann Vorschläge machen, aber nur die politische Behörde, das heisst insbesondere die beiden zuständigen Direktionen, haben Zugriff und müssen dann aber auch politisch gerade stehen dafür.

Wir haben damit ausreichend Reserven, um auch in einem historischen Gebäude unvorgesehene Tatbestände mitnehmen zu können, ohne wieder mit einem Zusatzkredit zu Ihnen kommen zu müssen. Das Ziel ist es, dass wir in Zukunft mit der neuen Projektorganisation und der neuen Organisation der Reserven dem Staat am Schluss jeweils etwas zurückgeben können. So ist das Ganze geplant. Es geht also auch nicht darum, wie es da und dort etwa vermutet wurde, dass mehr Reserven ein Selbstbedienungsladen wären für die Baukommission. Wir haben alle Vorkehrungen getroffen, damit das so nicht eintrifft.

Damit habe ich geschlossen. Ich freue mich auf die Diskussion und empfehle Ihnen wie der Kollege im Namen des Staatsrates, der Botschaft Folge zu geben.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Auch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat an ihrer Sitzung vom 25. Januar dieses Geschäft unter den finanztechnischen Aspekten geprüft. Im Gegensatz zur Ad-hoc-Kommission waren wir aber nicht auf das Gut «Les Faverges» eingeladen, kein Fondue, kein Wein, wir waren im Saal Felder bei einem Glas Wasser, und dennoch sind wir zum Schluss gekommen, dass wir dieses Projekt, obwohl es um viel Geld geht, auch aus finanztechnischer Sicht unterstützen und haben das so einstimmig beschlossen.

Es wurde uns in Aussicht gestellt, dass wir als Finanz- und Geschäftsprüfungskommission dann vielleicht im Nachgang einmal eingeladen werden, und ich möchte schon hier den Antrag stellen, dass wir an Stelle des Fondues doch das ganze Menü des Vignerons bestellen könnten, nehmen Sie das einmal so auf.

Ich möchte hiermit schliessen, auch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission unterstützt dieses Geschäft einstimmig.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Dans ce Grand Conseil, nous avons l'habitude de procéder par intégration, par altruisme, et puis de se soutenir les uns les autres. Malheureusement, ce ne fut pas le cas mardi lorsque j'ai entendu et ensuite lu dans les journaux que M^{me} Susanne Aebischer estime qu'il était beaucoup plus dur de traiter de la loi sur le climat que du décret sur le Domaine des Faverges. Je dois avouer que je pense qu'elle n'a pas bien saisi l'importance de la chose.

Nous avons dû siéger dans des conditions dantesques : une séance qui a duré de 17 heures à 23 heures ; pour préserver notre climat, nous avons siégé dans une salle à 3° quasiment, dans laquelle il n'y avait pas de commodités. M. Boschung ne comprend pas que lorsqu'on traite d'un domaine comme les Faverges, il faut agir par immersion. On doit s'imprégner des lieux pour bien comprendre le pourquoi de la chose.

Le groupe socialiste a examiné ce décret et entrera bien sûr en matière. Lorsqu'on est propriétaire d'un bijou comme les Faverges, on ne peut pas laisser un tel objet aller à l'abandon. Effectivement, il y a lieu aujourd'hui de s'en occuper. Maintenant, le groupe socialiste met quand même quelques conditions à ce décret.

Premièrement, il faut, une fois que les travaux seront réalisés, que l'on puisse y fabriquer du vin qui soit meilleur que celui de nos voisins vaudois qui jouxtent le domaine.

Deuxièmement, il faudra quand même prendre sur ce budget un montant de 100 ou 200 francs pour acheter un drapeau fribourgeois et le faire flotter sur ce bijou des Faverges.

Troisièmement, une fois le décret voté et les travaux réalisés, il faut que cet endroit ne serve pas seulement aux pique-niques du PLR, pas seulement aux réunions de groupe de l'UDC, puisqu'il s'agit d'un lieu d'échanges, d'ouverture, un lieu où le caractère social domine, un lieu de gauche, carrément ! Ce domaine doit être ouvert à tout un chacun, non seulement aux députés et groupes politiques, mais également aux citoyens et citoyennes de ce canton, en fait propriétaires de ce domaine, qui devraient pouvoir y participer grâce à une bonne publicité.

Sur ce, je vous remercie surtout pour l'organisation de cette commission dans des conditions dantesques. Sans le 4x4 de notre cher syndic de Corbières, nous n'aurions jamais pu atteindre les lieux. Aller était une chose, revenir en était une autre : on

avait quarante centimètres de neige sur la route. Je dois vous remercier pour cette organisation sans faille qui nous a permis de nous immerger et de bien comprendre le pourquoi, la vitalité et la nécessité de l'existence de ce domaine.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, si ce n'est que j'ai fait partie de la commission parlementaire qui a traité le sujet et que, comme certainement beaucoup de monde dans cette salle, j'apprécie particulièrement les bons vins, encore plus s'ils sont fribourgeois.

Je ne reviendrai pas sur les conditions difficiles de la tenue de cette commission, comme vous l'avez compris précédemment. Je prends la parole aujourd'hui au nom du groupe le Centre qui a étudié avec beaucoup d'attention ce projet de décret.

Avec un coût total avoisinant les 20 millions de francs et bien que conséquent, nous admettons le fait que ce site, plus de septante ans après les dernières rénovations importantes, mérite un *lifting* complet afin de mieux mettre en valeur ce lieu d'exception ainsi que les vins du domaine. Ne l'oublions pas, avec ses 15,4 hectares, il s'agit du plus grand domaine viticole d'un seul tenant du Lavaux, que les Vaudois nous envient sans doute beaucoup.

Ce projet, qui répond à plusieurs objectifs (améliorer les besoins viti-vinicoles au vu de l'évolution du marché et de la variété des cépages cultivés, rendre du prestige à ce lieu emblématique et officiel pour les réceptions de nos conseillers d'Etat, développer le potentiel en offres d'œnotourisme ou de séminaires), offre cette fois-ci l'opportunité de valoriser ce petit joyau de notre patrimoine cantonal. Cependant, c'est sur ces deux derniers points que nous nous permettons d'émettre plusieurs remarques et mises en garde.

Tout d'abord, le coût de la rénovation de la Grande Maison de 8,7 millions de francs, qui représentent plus de 43% du coût total du projet, nous apparaît comme très élevé. Selon les explications données en séance de commission, nous comprenons toutefois que le projet a été retravaillé et est présenté cette fois-ci dans sa globalité.

En outre, nous relevons que l'estimation du nombre de visiteurs ou de vins nous semble aussi assez optimiste. En effet, toutes les prestations ont été multipliées par deux. Afin d'atteindre ces résultats, il sera absolument nécessaire de réaliser un concept marketing ainsi qu'un plan de communication adéquat.

Enfin, en termes de mobilité, il s'agira là aussi de faciliter l'accès des visiteurs afin qu'ils puissent aisément se rendre sur les lieux.

Malgré ces remarques et à l'instar des autres membres de la commission, le groupe le Centre soutiendra à l'unanimité ce décret tel que présenté et vous recommande d'en faire de même.

Bapst Pierre-Alain (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Au registre des liens d'intérêts, j'annonce mon activité professionnelle, celle de directeur de l'Association Terroir Fribourg qui compte parmi ses membres l'administration des Vignobles de l'Etat qui exploite ce Domaine des Faverges. J'ajoute que j'ai été membre de la commission qui a traité ce projet et vous me pardonnerez de ne pas avoir l'humour et des mots aussi élégants que mon collègue député Mauron.

Notre groupe a pris connaissance du rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction détaillée et très bien étayée. A la suite de la lecture de ce message, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux relève avec satisfaction les éléments suivants :

- > Le projet proposé vise à valoriser un joyau de notre patrimoine ;
- > L'Etat souhaite investir pour rénover un outil de production qui possède un indéniable potentiel ;
- > La volonté de s'impliquer dans une démarche œnotouristique en y mettant les moyens nécessaires, y compris pour son exploitation qui nous semble juste ;
- > Le projet répond aux nouvelles normes de l'ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat et sur la Commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (OPIC), ce qui devrait mettre toutes les chances de notre côté pour éviter que le vin ait un goût de bouchon, voire qu'il tourne au vinaigre.

Le montant du décret d'engagement de 17,5 millions de francs est certes conséquent, mais le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux le juge en adéquation avec la vision ambitieuse de ce magnifique projet.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie et félicite le Conseil d'Etat pour ce projet et le message qui l'accompagne et soutiendra ce décret à l'unanimité.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêt : grand amateur de vin, certaines fois un peu trop. Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre pour cette restauration des Faverges. C'est un bon projet pour plus de 17 millions.

Pour répondre à mon collègue Mauron, nous avons fait du covoiturage PS/UDC depuis Châtel-St-Denis et, arrivés sur place, nous nous sommes rendu compte qu'avec dix ou douze voitures, le parking était plein.

Dans le décret qui nous est soumis, on nous parle de 2500 cartons qui seraient vendus directement depuis la cave des Faverges. Je vais rarement à vélo, cela se voit, et je ne suis pas sûr que les personnes qui iront acheter du vin puissent mettre une dizaine de cartons sur le porte-bagages de leur vélo. Ces places de parc ont fait débat dans notre groupe. Je pense qu'il est très important qu'il y en ait assez si on veut développer la vente à la cave. Beaucoup de ceux qui viendront acheter à la cave vont venir avec leur véhicule et vont vouloir charger leurs cartons de vins et repartir avec. Je sais que le Conseil d'Etat a déjà fait des efforts avec leurs collègues vaudois pour justement essayer de maintenir des places de parc, mais il est pour moi vraiment très important d'en discuter.

Un des autres débats qui a eu lieu dans notre groupe concerne le rendement financier : un certain nombre de membres de l'UDC se sont en effet posé la question de l'investissement par rapport au rendement financier des Faverges.

Le dernier point qui a fait débat concerne les mandataires, question qui revient souvent à l'UDC. Le commissaire du Gouvernement nous a dit que les mandataires représentaient 2,2 millions de francs, soit environ 14% du crédit total. C'est cher. M. le Conseiller d'Etat Steiert nous a dit que c'est un projet qui est entre-deux, entre les différentes façons de faire. Quand on est sur un projet, un architecte va selon moi rarement aller dans l'économie sachant qu'il est payé par rapport au montant total qui sera investi. Dans ce décret, de l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre, on a été certainement un petit peu trop loin. On aurait pu être un petit peu plus raisonnable sur ce qui est proposé. Notre groupe va donc faire un amendement pour réduire ces coûts, et notamment remettre en question la salle à l'étage.

Malgré tout cela, le groupe de l'Union démocratique du centre est tout à fait conscient que quand on a patrimoine tel que celui des Faverges, on doit l'entretenir. Quand on a un outil de travail tel que celui qui est aux Faverges, on doit aussi l'entretenir. Notre groupe soutiendra donc à l'unanimité ce décret.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, sauf celui de faire partie de la commission qui a analysé ce décret, avec moufles et bonnet. Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Je pense que nous connaissons presque tous le site des Faverges. Faisant partie du paysage du vignoble en terrasses du Lavaux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous ne pouvons qu'être fascinés par ce paysage qui s'ouvre devant nous quand nous sommes aux Faverges. Avec en plus des bâtiments d'une valeur patrimoniale certaine, notre fascination n'en est que plus grande. Comme pour la plupart des bâtiments patrimoniaux, il est important que les collectivités publiques en prennent soin, les entretiennent, et les mettent en valeur. Dès lors, il est compréhensible que notre groupe approuve la volonté du Conseil d'Etat de mettre en valeur ce site historique, mais aussi qu'il se soucie d'adapter les outils de travail du vigneron pour permettre un travail rationnel et aussi de qualité.

Lors de la visite des lieux avec la commission ad hoc, nous nous sommes bien rendu compte que des rénovations lourdes sont nécessaires dans la Grande Maison. Si les Faverges restent en priorité un lieu de réception pour le Conseil d'Etat, le projet qui nous est soumis permettra également de développer le site pour des réceptions et des séminaires. Il ne s'agit en aucun cas de tourisme de masse, mais bien d'une mise en valeur de ce patrimoine pour un public un peu plus large. Ce genre de lieu est précieux et recherché. Nous pensons que l'augmentation des charges liées à la gestion de nouveaux espaces pour les réceptions, les séminaires, les visites ou les dégustations, pourra être financée par les nouvelles prestations qui seront facturées, comme déjà expliqué dans le message.

Comme dans la plupart des exploitations viticoles, l'accès en transports publics n'est pas aisé. Nous l'avons constaté sur place. Nous espérons que dans la promotion future de la visite du site ou des locations, il y aura une réflexion pour encourager les visiteurs à rejoindre les Faverges via les gares de Chexbres, de Saint-Saphorin ou de Rivaz pour les plus courageux, ou de s'organiser en transports de groupe, ou même que les Faverges organisent des transports jusqu'à une gare située à proximité.

Les Faverges produisent des vins d'une qualité exceptionnelle, bio, et de types différents, avec des procédés de vinification diversifiés. Nous ne pouvons qu'approuver la volonté de ce projet de faciliter le travail du vigneron-encaveur et ainsi l'encourager dans la poursuite de la production de vins de qualité. L'intervention dans les caves et dans le lieu qui est appelé le Bouteiller permettra d'améliorer grandement l'outil de production, mais aussi de libérer des espaces pour l'accueil.

Nous tenons encore à faire remarquer que l'Etat, avec cette exploitation qui produit selon les normes de l'agriculture biologique, donne l'exemple de la nécessité de produire dans le respect de l'environnement ; nous ne pouvons que souhaiter qu'il en soit de même pour toutes les exploitations agricoles de l'Etat.

C'est avec ces remarques que le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir à l'unanimité le décret qui nous est soumis.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). J'ai cru comprendre que la commission avait particulièrement apprécié de se retrouver sur ces lieux. Est-ce que vous ne voudriez pas qu'on renvoie le projet ? Les membres de la commission pourraient comme cela y retourner et visiter encore une fois ce superbe patrimoine. On a renvoyé cette semaine des projets pour moins que cela. Sur cette plaisanterie, j'ai terminé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous remercie pour l'entrée en matière. Je remercie également Monsieur Berset d'avoir dit que c'était une plaisanterie. On en souffre sur tous les thèmes, le renvoi devenant une mode peu agréable pour nous, je l'avoue.

Concernant les interventions, j'aimerais remercier tous ceux qui ont fait preuve d'humour. J'aimerais leur dire que s'ils ont eu froid sur le site des Faverges, c'est un bon changement de température avec cette salle où il fait souvent très chaud.

Par rapport à la qualité des vins, cela a été dit à plusieurs reprises, j'aimerais ici préciser de manière très sérieuse que le site va nous permettre d'optimiser la qualité des vins avec une optimisation des flux et des espaces. Nous allons aussi rénover toutes les installations qui deviennent vieillissantes, notamment pour le froid à cause duquel on a régulièrement des pannes. Nous allons avoir un domaine qui sera entièrement traité en bio dès cette année. Dans l'optimisation des espaces, on a aussi tenu compte du fait qu'à l'avenir, on pourra traiter le vin par gravitation, c'est-à-dire éviter les manipulations de pompage qui ne sont jamais bonnes pour la qualité du vin.

Concernant le drapeau fribourgeois, Monsieur Mauron, on fait preuve de l'humilité fribourgeoise habituelle. Nous ne sommes pas des provocateurs. Nous avons déjà un drapeau, que l'on affiche lorsqu'on accueille des cantons extérieurs. Mais en règle générale, à l'instar de notre côté catholique - vous l'avez vu lors de la visite du lieu -, nous le cachons un peu et faisons preuve d'humilité face à nos amis vaudois qui ont toujours un peu en travers de la gorge le fait que Fribourg possède le plus beau site du Lavaux, ou en tout cas le plus grand d'un seul tenant.

Oui, Monsieur Mauron, tout le monde est bienvenu sur le site et évidemment, l'objectif est de l'ouvrir au public, y compris à tous les groupes ! D'ailleurs si, comme le groupe UDC, vous m'invitez, c'est avec beaucoup de plaisir que je participerai.

Madame Beaud, vous l'avez dit, le coût est élevé. C'est juste, mais comme je l'ai dit, c'est pour un patrimoine qui est important. C'est aussi pour les fonctions que nous voulons assurer à futur.

J'ai en outre entendu l'intervention sur l'amendement. Je me déterminerai sur cet amendement lorsqu'on aura entendu les explications.

Par rapport au nombre de visiteurs, vous estimez qu'il a été optimiste. Je ne partage pas cette opinion. Honnêtement, aujourd'hui, on fait très peu pour accueillir des visiteurs parce qu'on n'a pas un site approprié, mais on est déjà passablement débordé par les demandes. Je suis convaincu qu'avec la rénovation et un minimum de communication comme cela a été demandé, cela sera possible.

Plusieurs personnes sont intervenues sur la mobilité. Je confirme qu'effectivement, l'accès au Lavaux et au site des Faverges est modéré en termes de mobilité. Il faut savoir que soit mon collègue, soit moi, nous sommes intervenus pour qu'on ne nous supprime pas des places de parc supplémentaires. On a finalement pu l'obtenir et je suis reconnaissant vis-à-vis du canton de Vaud. Il faut savoir également que l'on est sur un site extrêmement protégé, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec des associations de protection du site qui sont extrêmement sensibles à tout ce qu'on peut faire, et nous n'avons donc pas l'autorisation de créer une surface de plus. On a pu néanmoins négocier avec ces associations et avec le canton, mais on a selon moi obtenu le maximum, en sachant néanmoins que l'on va améliorer l'accès notamment pour les cars. Il sera donc possible d'arriver avec un car et d'y déposer les personnes. Par contre, on ne pourra pas créer des surfaces de parking supplémentaires. Il reste toutefois toujours la possibilité de travailler soit avec des navettes, soit de venir en transports publics, comme cela a été dit. La gare n'est pas si loin. Je suis par exemple déjà venu accompagné de 120 personnes du Secrétariat général de l'armée : on a pu venir en bateau et ensuite monter à pied depuis le site en-dessous. C'est donc tout à fait accessible.

Je remercie à ce propos les députés qui ont fait preuve de bon sens en venant en covoiturage, notamment pour la rentrée aussi.

Je crois que j'ai fait le tour des questions. Je remercie encore tous les intervenants pour le soutien et je débattrai sur l'amendement lorsque celui-ci sera expliqué.

Je laisse mon collègue compléter s'il le désire.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. J'ai deux petits compléments sur ce qui a trait aux mandataires. Cela concerne l'intervention du porte-parole du groupe de l'Union démocratique du centre.

Les 14% évoqués sont, pour un bâtiment de ce type-là, plutôt au bas de la norme si l'on compare à ce qui se fait d'une manière générale dans des projets similaires dans d'autres cantons. On peut volontiers vous donner un certain nombre de détails. Couper beaucoup plus bas nous ramènerait aux considérants qui ont été faits notamment par la Commission des finances et de gestion, mais aussi par le Grand Conseil dans son ensemble, sur des crédits de construction précédents. Il me semble que nous sommes ici dans quelque chose de relativement raisonnable qui a fait l'objet de discussions assez solides, parfois musclées, pour en arriver là.

Par ailleurs, je constate avec un certain amusement, pour rester dans la touche sympathique des choses, que le groupe de l'Union démocratique du centre a fait volte-face depuis mardi puisque son porte-parole s'oppose - certes toujours comme son homonyme mardi - aux principes de sobriété, du moins dans sa dimension éthylrique, mais pas à la demande sur le plan financier. Cette aptitude au changement rapide me laisse plein d'espoir.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Ich danke den Staatsräten für das Beantworten der Fragen und Bemerkungen und freue mich über die Wortmeldungen und das einstimmige Eintreten. Zu den Konditionen der Sitzungen und deren Ablauf werde ich nichts mehr sagen, ausser: What happens in the Faverges stays in the Faverges.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la restauration et la transformation des bâtiments du Domaine des Faverges

Art. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich stelle einen Antrag im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Es gibt keine Interessenbindungen in Zusammenhang mit den Faverges, ich habe aber beruflich mit der Baubranche zu tun und habe explizit langjährige Erfahrung beim Umbau und der Renovation auch von historischen Bauten.

Wir haben es bereits gesagt: Wir wollen dieses Projekt auch umsetzen und sehen den Bedarf eindeutig. Aber anscheinend - und einmal mehr und innert kurzer Zeit - wollen wir vor allem auch ein schönes Projekt umsetzen. Es gibt aber auch in unserem Kanton Projekte, die nicht unbedingt schön sind, aber die nötig sind. In unserer Fraktion hat man da explizit Gymnasien in der Stadt Freiburg angesprochen.

Unser Vorschlag ist dementsprechend: Senken des Budgets um 5 Prozent durch Verschlinkung und Optimierung des Projektes, zum Beispiel - es wurde von meinem Kollegen Kolly bereits erwähnt - durch Vereinfachungen im Dachgeschoss oder aber auch bei den Aussenanlagen, dies möglichst nach dem Motto: Was nötig ist, wird gemacht, und was schön ist, können wir einsparen. Zudem können wir mit einer Verschlinkung des Projektes gegenüber der Bevölkerung zeigen, dass wir optimieren und sparen wollen. In diesem Sinne bitte ich um Unterstützung dieses Änderungsantrages.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Evidemment, cet amendement ne nous ayant pas été soumis avant, nous n'allons pas pouvoir nous rallier au nom de l'ensemble du Conseil d'Etat.

Néanmoins, j'aimerais ici préciser que le projet, lorsque nous l'avons traité au sein du comité de pilotage, est monté à un moment donné jusqu'à un montant de 22 millions de francs. Nous avons demandé des optimisations pour justement arriver à la sobriété citée plusieurs fois dans cette salle aujourd'hui. Nous avons donc procédé à toutes les coupes possibles, tout en respectant le patrimoine - qui demande quand même une préservation importante - et les objectifs du site.

Je rappelle aussi qu'ici-même, comme devant la Commission des finances et de gestion, l'on nous a souvent reproché de venir avec des montants insuffisants. Je n'ai pas envie, vis-à-vis de la population, de venir encore une fois avec un montant insuffisant - j'espère qu'il ne le sera pas, bien évidemment - et de devoir venir devant vous avec un crédit supplémentaire, ce qui donne toujours une mauvaise image vis-à-vis de la population.

C'est pourquoi je vous invite à refuser cet amendement. Je peux vous assurer qu'on sera sobre dans les dépenses, tout comme je l'ai dit, dans le respect du lieu. Je vous rappelle que certaines économies dans les investissements peuvent coûter très chères par la suite. Les Broyards me comprendront...

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Vielleicht noch zwei Sachen dazu: Grossrat Bortoluzzi verlangt eine Verschlinkung des Projekts. Wir haben bereits eine Verschlinkung des Projekts vorgenommen um ca. 10 Prozent des ursprünglichen Betrages nach ersten Studien der Mandatäre, wie dies bereits erwähnt wurde. Wir haben auf einige Sachen verzichtet und einige Beträge diskutiert. Wir gehen heute davon aus: Was verantwortungsvoll verschlankt werden kann, wurde verschlankt.

Man kann natürlich immer noch weiter verschlanken und irgendwann mal feststellen, dass man so verschlankt hat, dass sich der Körper nicht mehr wohl fühlt. In früheren Legislaturen wurde das bei vergangenen Projekten gemacht. Sie hatten gemeinsam - zumindest diejenigen von Ihnen, die in der letzten Legislatur da waren - bei mehreren Projekten festgestellt und der Staatsrat und die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates haben festgehalten, dass wir für künftige Projekte ausreichend Reserven haben sollen, dass wir die Reserven richtig planen, richtig illustrieren sollen, insbesondere

auch im Hinblick auf den Typ des Gebäudes. Wir haben hier ein historisches Gebäude. Wir wissen bei jedem Gebäude dieser Art, dass während dem Bau noch ein paar Überraschungen kommen werden, das ist normal wie beim Grossratsgebäude oder anderen Gebäuden, die eine Jahrhunderte alte Geschichte haben.

Zu sagen, man nimmt einfach bei der Reserve etwas weg, und das wird dann schon irgendwie gut gehen, das ist genau das Gegenteil von dem, was der Grosse Rat und die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission in der letzten Legislatur als Folge anderer Projekte gesagt haben. Wenn Sie also heute sagen «das Budget um 5 Prozent streichen», dann heisst das, wir müssen 5 Prozent der Sachen nicht tun. Und das sind nicht einfach lineare Sachen, die man nicht tun kann. Der Teil des Ausbau des Dachs des Hauptgebäudes wurde erwähnt. Das Dach des Hauptgebäudes hat tatsächlich einige Sachen, die man tatsächlich nicht machen könnte, wenn man das will. Die Einsparungen sind aber deutlich geringer als die Kürzung, die von Grossrat Bortoluzzi vorgeschlagen wird. Das heisst, man müsste auf diesen Ausbau verzichten und damit auch auf Funktionalität, wie von Kollege Castella erwähnt wurde, nämlich Möglichkeiten, Empfänge zu machen oder Möglichkeiten, auch zu verkaufen. Wenn man Sachen nicht mehr zeigen kann, verliert man auch an Potential der Nutzung dieses Areals.

Dies würde zusätzlich Kürzungen am Projekt an anderen Orten verlangen. Ich finde es etwas verantwortungslos, einfach zu sagen, man macht das gleiche, und es kostet dann einfach weniger. So kann man eigentlich nicht arbeiten. Wenn, dann sollte man sagen, was man nicht mehr will, und das wurde heute nicht gesagt. In diesem Sinne empfehle ich Ihnen im Namen des Staatsrates, diesen Antrag abzulehnen.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Die Kommission hat dieses Amendement respektive die Senkung des Budgets nicht konkret diskutiert, und so kann ich mich im Sinne der Kommission nicht anschliessen.

> Au vote, la proposition du député Bortoluzzi, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 82 voix contre 17. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition Bortoluzzi:

Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP). *Total: 17*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/

PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP). *Total: 82.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Frau Präsidentin, ich ziehe diesen Antrag natürlich zurück.

> Le député Bortoluzzi retire son amendement.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Ganz kurz: Die Frage der Teuerung beschäftigt uns heute auf sämtlichen Baustellen des Staates, wie das auch auf privaten Baustellen der Fall ist. Wir haben mit den verschiedenen Mecanos, die vorgesehen sind, sowohl die Reserven wie die Teuerungsanpassungen, die vorgesehen sind, bei den einzelnen Vergaben fürs Notwendige vorgesehen. Das heisst, wir können auch die zurzeit hohe Teuerung im Prinzip mitnehmen mit den entsprechenden Konsequenzen. Das Ganze wurde so eingeplant. Im Moment sieht es so aus, dass die Baumaterialienpreise etwas stabiler werden, das heisst, allzu grosse Überraschungen scheinen eher wieder etwas weniger wahrscheinlich zu werden.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la restauration et la transformation des bâtiments du Domaine des Faverges

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 99.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

—

Résolution 2023-GC-26

Pour un service minimum de pharmacie de garde le week-end

Auteur-s: **Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*)
Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*)
Dépôt: **08.02.2023** (*BGC mars 2023*)
Développement: **08.02.2023** (*BGC mars 2023*)

Prise en considération

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, en préambule, je précise que cette résolution, déposée avec mon collègue François Genoud, a été cosignée par les cinq députés veveysans qui sont ici au Grand Conseil.

Je crois que dans cette résolution, il y a une terminologie qui est au centre des préoccupations : prestations aux citoyens. Il faut savoir que si nous en sommes arrivés là, c'est parce qu'un citoyen m'a contacté, inquiet d'avoir appris que la pharmacie de garde de notre district de la Veveyse n'allait plus pouvoir ouvrir le dimanche matin. Ceci est quand même assez inquiétant.

Si j'ai déposé cette résolution sans mentionner le mot "Veveyse" mais en m'inquiétant pour toutes les régions, c'est pour dire que cela peut arriver à n'importe lequel d'entre nous dans toutes les régions. Il faut imaginer un contexte où - et vous pouvez reporter cela chez vous -, dans les régions périphériques, dans les districts périphériques, quelqu'un aurait besoin d'une urgence le samedi dans l'après-midi. Dans un district périphérique, plus de service d'urgences, cette personne doit donc se rendre à Fribourg et y arrive vers 17h30. Quand elle en ressort avec une ordonnance, il est 21 heures. Elle retourne dans son district, disons la Veveyse, et elle ne peut aller chercher ses médicaments que le lendemain. Là encore, non seulement elle avait dû aller aux urgences à Fribourg, mais en plus, pour son médicament, elle devra aller à Romont, Bulle ou Vevey. Est-ce que cette situation est acceptable pour vous ?

C'est dans ce sens-là que j'ai envie d'offrir une prestation minimum, c'est-à-dire une tranche horaire qui puisse être exploitée dans les districts, dans les régions, pour aller chercher ses médicaments. C'est tout simplement dans ce sens-là que je l'ai fait.

La résolution est un outil qui est très peu contraignant, je le sais, j'en suis conscient. Mais par cette résolution, je souhaite que vous, chers collègues, nous, les députés, nous exprimions notre soutien aux prestations sanitaires de base dans les régions périphériques. A cet effet, je demande dans la résolution qu'on propose au Conseil d'Etat ou qu'on l'incite un peu à prendre en compte cette problématique en s'efforçant de favoriser et d'encourager ces ouvertures de tranches horaires minimales le week-end.

Je pense que je vais reprendre la parole à la fin des débats pour vous lire le texte du dépôt et éventuellement intervenir aux différentes réactions de mes collègues.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet que nous traitons en ce moment, si ce n'est que je suis un heureux habitant d'un district périphérique - même s'il était assez compliqué de venir ce matin en voiture - et un utilisateur le moins régulier possible d'une pharmacie châteloise.

Comme tout le monde le sait, le district de la Veveyse voit sa population toujours augmenter, le nombre de chantiers encore ouverts et à venir étant la preuve de ce développement. Aussi, c'est forte d'une population qui vient de dépasser les 20'000 habitants que la Veveyse suit une progression démographique parmi les plus fortes du canton. Cependant, au fil du temps, la population veveysanne a vu plusieurs services de proximité disparaître, être réorganisés, plusieurs prestations établies en Veveyse décentralisées, voire supprimées. Le domaine de la santé a notamment été très touché, mais la Veveyse a su et sait se relever avec la création pionnière du Réseau Santé et Social. Aujourd'hui, ce projet se développe encore avec la rénovation de l'ancien hôpital et les synergies avec les districts voisins du sud devraient permettre une prise en charge sanitaire acceptable, sans plus.

Comme déjà dit par mon préopinant, la fermeture de la pharmacie de garde de Châtel-St-Denis au 1^{er} février est une nouvelle coupe dans les prestations et le soutien à la population veveysanne. "Veuillez contacter la pharmacie de garde des autres districts", annonce le site internet de l'Etat pour seule communication laconique. Comme le disait hier le président du Gouvernement dans l'entrée en matière sur le DETTEC, toute la population fribourgeoise a droit à des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire. Cette nouvelle fermeture pour la Veveyse est une nouvelle coupe et une nouvelle baisse des prestations.

A l'avenir, nous ne savons pas ce qui nous attend, mais nous, députés de la Veveyse, et vous, élus cantonaux, nous devons ensemble veiller à ce que l'égalité des prestations soit garantie sur l'ensemble du territoire fribourgeois, car d'autres districts pourraient aussi voir des fermetures arriver sur leur territoire.

Enfin, cette thématique doit aussi maintenant faire partie des discussions sur le contre-projet à l'initiative "Pour des Urgences 24/24".

Notre district doit pouvoir retrouver sa pharmacie de garde, où qu'elle soit et quelle qu'elle soit. C'est pourquoi je vous invite à soutenir cette résolution.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que je suis citoyen de la Veveyse qui n'a jamais l'occasion d'aller dans une pharmacie, par chance. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Oui, c'est une évidence, les régions périphériques doivent avoir accès à des prestations sanitaires de base. Aussi, je me rallie totalement aux propos de mes deux préopinants. Notre groupe soutiendra donc cette résolution par solidarité.

Au-delà de l'émotionnel concernant mon district, cette résolution arrive un peu comme un antalgique lorsque la douleur est déjà passée. Pourtant, cette décision est connue depuis l'automne dernier par les parties prenantes, ou du moins elle aurait dû l'être à la suite d'une assemblée générale de la Société des pharmaciens fribourgeois imposant une extension des horaires d'ouverture le dimanche. Un tel horaire d'ouverture n'était pas envisageable pour l'officine en question à Châtel-St-Denis.

Même si je suis surpris qu'une association professionnelle indépendante puisse imposer des horaires d'ouverture, il s'agit au fond d'une affaire privée. Je me permets donc de faire une proposition qui va au-delà de la demande de la résolution et sur laquelle je reviendrai si besoin : si les pharmaciens ne veulent pas offrir de solutions de garde ou rendre celle-ci trop contraignante pour les petites officines, pourquoi ne pas instaurer la "propharmacie" ? Il s'agit de laisser les médecins distribuer des médicaments, ce qui est possible dans d'autres cantons. Car oui, à défaut d'avoir une pharmacie de garde en Veveyse, nous avons des médecins. Qu'on leur donne le droit de vendre des médicaments et nous avons déjà un début de solution.

Ces considérations faites, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite à soutenir cette résolution.

Ingold François (VEA/GB, FV). Je n'ai pas vraiment de lien d'intérêt, mis à part que mon lieu d'origine est Châtel-St-Denis. Je suis donc un peu Veveysan de cœur et ai ainsi "une certaine sympathie" pour cette résolution, comme dirait un de mes collègues.

Il y a deux choses que j'abhorre dans la vie : c'est tout d'abord quand le Parlement passe "du côté obscur de la force" sous le haut commandement du *Dark Vador* du plateau du Mouret, et c'est ensuite la frénésie trépidante de l'harmonisation à outrance. Pour moi, l'harmonisation est souvent un prétexte pour simplifier la vie des administrations. Je me souviens d'un cours d'économie politique de mon professeur Jean-Jacques Friboulet - qui a d'ailleurs écrit un excellent article hier dans La Liberté que je conseille à tous de lire, notamment à ceux qui ne se sont pas opposés au renvoi de la loi sur le DETTEC - dans lequel il parlait de l'euro et de l'harmonisation monétaire. Il disait que l'euro, c'est comme donner la même veste aux gens qui habitent au nord de la Finlande qu'à ceux qui habitent au sud de l'Italie ; forcément, l'un aura trop froid et l'autre trop chaud. Pour moi, les problèmes de la zone euro, on les retrouve en quelque sorte dans les régions fribourgeoises. De vouloir absolument harmoniser les heures d'ouverture des pharmacies dans les régions fribourgeoises, c'est un petit peu faire fi de leurs spécificités et vouloir donner un peu la même veste en Veveyse, en Singine ou en ville de Fribourg.

C'est pour cela que le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir à priori cette résolution Mesot/Genoud pour offrir des prestations sanitaires de qualité à toutes les régions du canton de Fribourg.

Genoud François (Le Centre/Die Mitte, VE). Mes liens d'intérêts : je suis, comme le précédent François, originaire de Châtel-St-Denis et citoyen de ce district de la Veveyse.

C'est volontiers que je vous encourage à soutenir cette résolution. Je soutiens presque toutes les raisons apportées par mes collègues veveysans.

Je me permets de rajouter un autre argument afin de soutenir l'ouverture de cette pharmacie de garde en Veveyse. Dans une année en effet, si tout se passe bien demain, les citoyens seront appelés à soutenir le contre-projet à l'initiative "Pour des Urgences 24/24". Il est vrai que les districts périphériques ont certainement amené bien quelques signatures à cette initiative populaire. Dès lors, essayons s'il vous plaît, en soutenant cette résolution, de diminuer cette peur, cette colère de voir une fois de plus le retrait d'un avantage sanitaire de ce magnifique district.

Merci pour votre soutien.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je partage les avis qui ont été donnés par mes préopinants sur ce sujet. Je vous encourage à soutenir cette résolution.

J'ai juste un aspect complémentaire à apporter : c'est le fait de pouvoir éviter que des personnes s'adressent aux urgences pour des symptômes finalement assez minimes s'ils n'ont pas accès à ces médicaments. Je pense que c'est un aspect qui mérite aussi ce soutien.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich arbeite als Oberärztin in der Permanence Meyriez, und wir haben dementsprechend auch nach 18.30 Uhr geöffnet wie auch samstags und sonntags. Ich bin also direkt mit diesem Problem konfrontiert.

Wir geben oft einfachheitshalber die Medikamente, welche sofort gestartet werden müssen, wenn möglich mit, die einzunehmenden Dosen, bis die Apotheke dann wieder offen hat. Dies natürlich nicht, wenn die Apotheke in Freiburg offen hat und wenn ein Transport dorthin möglich ist, aber das ist nicht immer der Fall. Sonntagabends um 20 Uhr oder wenn man 80+-jährig ist, macht das keinen Sinn. Daher bin ich froh, hat Kollege Michellod dieses Thema angesprochen, dass das Abgeben von Medikamenten durch Ärzte, gerade von Hausärzten, im Kanton ja nicht erlaubt ist, in den Nachbarkantonen Bern und Waadt aber schon.

Ich denke, dass ein Teil dieses Problems so gelöst werden könnte, und es zusätzlich den Hausarztberuf in unserem Kanton attraktiver machen könnte. Ich bitte Sie, die Resolution solidarisch zu unterstützen.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées et qui soutiennent cette résolution.

Néanmoins, je suis obligé de répondre à mon collègue Savio Michellod, qui parle d'une affaire privée. Vous l'avez dit dans la même intervention, cette information est connue des parties prenantes depuis l'année passée ; la preuve en est que ce n'est pas le pharmacien lui-même qui m'a contacté, mais ce sont des citoyens veveysans. Le pharmacien ne m'a pas contacté, mais moi je l'ai contacté après pour savoir ce qu'il se passait. Il ne m'a lui-même pas appelé et ne m'a pas demandé d'intervenir. Que ce soit clair. Je salue le fait que vous vouliez améliorer les choses et je vous encourage même à y donner suite grâce à un instrument parlementaire. Je suis cependant un peu surpris. Je dois préciser qu'il ne s'agit pas d'une affaire privée. Nous devions nous rencontrer mardi après-midi à 13h45 et vous n'êtes pas venu avec nous. Et là, nous avons bien dit que notre but était de soutenir les citoyens et pas le pharmacien.

Je salue en outre les propos de M. Ingold, qui a parlé d'harmonisation. Là, Monsieur Ingold, vous avez mis le doigt sur l'élément déterminant. Si le pharmacien avait accepté d'ouvrir plus, ce qu'on ne demande pas, il aurait peut-être eu ce statut de pharmacie de garde. Actuellement, on a les coûts de la santé qui explosent et on nous demande d'ouvrir encore plus que ce dont on aurait besoin. C'est un autre débat. En parlant d'harmonisation dans toutes les régions, vous avez mis le doigt sur quelque chose qui est vraiment l'élément central.

Pour clore mon intervention, je vous lis le dépôt : "Par cette résolution, le Grand Conseil veut agir pour maintenir des prestations sanitaires dans toutes les régions du canton, notamment la délivrance des médicaments sous ordonnance hors exploitation usuelle. A cet effet, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de s'efforcer de laisser la possibilité d'ouverture, durant au moins une tranche horaire, desservie par un service de pharmacie de garde, par week-end et par district".

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je me permets simplement de répondre vu que j'ai été interpellé.

L'objectif de notre proposition, c'est bien de faire le meilleur pour les citoyens. Cela n'a pas d'importance finalement qu'il obtienne son médicament dans une pharmacie ou chez un médecin, d'où notre proposition de permettre la "propharmacie" dans notre canton, qui est dans l'intérêt finalement des citoyens de tout le canton de Fribourg et qui sera peut-être plus simple à mettre en œuvre.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la résolution:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Meyer Loetscher

Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 98.*

Loi 2013-DIAF-50

Loi sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes – 1er paquet

Rapporteur-e:	Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	23.08.2022 (BGC février 2023, p. 133)
Préavis de la commission:	25.01.2023 (BGC février 2023, p. 222)
Remarque:	Rapporteur de minorité: Simon Zurich

Première lecture

I. Acte principal

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

1. Loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale du 13.12.2018

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Les modifications des articles 3 al. 1 let. c (modifié) et c1 (nouveau) ainsi que 5 al. 1 let. c (modifié) et c1 (nouveau) découlent du fonds réforme fiscale qui sera géré par le canton et par l'Association des communes fribourgeoises (ACF) pour financer des mesures en faveur de l'incitation à la création de nouvelles places d'accueil extrafamilial ainsi que des mesures permettant de développer ou de soutenir des modèles de prise en charge innovants et de baisser les tarifs des places d'accueil extrafamilial.

Art. 3 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

2. Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) du 12.05.2016

Art. 6 al. 2 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Comme la compétence est transmise aux associations, c'est évidemment ces dernières qui définiront le catalogue de prestations.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Comme dit hier, cette disposition amène le risque que les prestations d'aide soient définies différemment d'un district, voire d'une commune à l'autre, et puis que la pose, par exemple, de bas de contention, soit prise en charge dans le district de la Gruyère mais pas de l'autre côté du Gibloux, dans le district de la Glâne par exemple. C'est le principe du DETTEC qui le veut. Nous n'avons donc pas amené d'amendement, mais je tiens à soulever ce risque.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens à dire que les risques existent aussi en cas d'harmonisation totale. Vous venez de traiter une résolution, on voit où l'harmonisation totale peut aboutir en définissant des besoins, des exigences valables pour tout le monde même si elles ne correspondent pas aux besoins des régions.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je veux juste rassurer M. le Député Zurich quant à la prise en charge, qui sera identique autant en Glâne qu'en Gruyère et dans tout le canton de Fribourg.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 1 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). La première modification permet de mettre en œuvre le transfert de compétences du canton aux communes.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 1bis (nouveau), al. 1ter (nouveau)

Zurich Simon (PS/SP, FV). Nous avons une proposition d'amendement pour deux nouveaux alinéas 1bis et 1ter :

1bis (nouveau) : L'Etat approuve les conventions passées en vertu de l'alinéa 1. Pour que la convention soit approuvée, l'association doit notamment démontrer :

- a. La garantie de la couverture des soins, notamment du point de vue des soins, du champ géographique d'intervention et du type de patientèle,
- b. La présence d'un dispositif d'admission, d'évaluation et de suivi des cas,
- c. La mise en place d'une permanence en fonction des besoins,
- d. L'application des dispositions d'une convention collective de travail de force obligatoire existante ou à défaut les exigences posées par le Conseil d'Etat en matière de conditions d'engagement et de travail selon l'al. 1ter du présent article,
- e. L'engagement à autoriser l'Etat à s'assurer de la qualité de la prise en charge des personnes.

1ter (nouveau) En l'absence de conventions collectives de travail de force obligatoire, le Conseil d'Etat peut poser des exigences en matière de conditions d'engagement et de travail pour l'ensemble du personnel travaillant auprès des fournisseurs et fournisseuses selon l'al. 1 du présent article.

Cette proposition d'amendement vise à assurer une qualité suffisante pour l'ensemble de la population du canton de Fribourg. Elle vise à répondre à trois problèmes principaux :

- > Premièrement, la question de la couverture géographique. Aujourd'hui on sait déjà que de manière ponctuelle, on a dans certains districts un problème de couverture géographique. Comme j'ai eu l'occasion de le dire hier, je suis vice-président de la Fédération des patients et on reçoit régulièrement des appels, que cela soit de fournisseurs de prestations ou de patients concernés, qui nous disent que le réseau de santé du district concerné ne souhaite pas prendre en charge une personne parce qu'elle est trop éloignée de la base de ce réseau de santé. C'est un problème qui débute aujourd'hui avec une certaine pression financière sur ces réseaux de santé, ou avec des réseaux de santé qui ne souhaitent pas forcément, dans certains cas - et je ne fais pas de généralités - répondre à cette couverture géographique ou assurer une couverture géographique suffisante.
- > Le deuxième risque, c'est le risque de sous-enchère. Aujourd'hui, on voit dans d'autres cantons - et le risque que cela arrive dans le canton de Fribourg aussi à terme est relativement fort - que le personnel qui assure les soins à domicile n'a pas de CCT correspondant à du personnel soignant, mais plutôt à du personnel de nettoyage. C'est un problème important

qui pose des questions en termes de qualité des prestations, qui pose des questions en termes de réponse à la pénurie du personnel soignant et le présent article permettrait de répondre à ce risque-là.

- > Troisièmement, anticiper le fait qu'une commune pourrait, et c'est tout à fait faisable selon la version actuelle de la loi, sortir d'un réseau de santé pour des raisons financières, par exemple. Car je pense aussi que gouverner c'est prévoir. Si une commune ne peut pas sortir d'un réseau de santé pour le domaine des EMS, elle pourrait en sortir dans le domaine des soins à domicile, et si une commune souhaitait sortir d'un réseau de santé, par exemple en mandatant un prestataire privé pour assurer les soins à domicile sur son territoire, il serait alors utile que le canton puisse fixer certains critères de qualité, tels qu'ils ont été retenus ici.

Je me permets de faire un parallèle : aujourd'hui, on a une commission parlementaire qui accompagne les travaux de la DSAS pour proposer une réponse convaincante à l'initiative "Pour des Urgences 24/24" ; dans cette commission parlementaire, tous les partis, la droite en tête, demandent à la DSAS de reprendre davantage de poids dans l'organisation du système de santé, parce qu'on a constaté un morcellement qui ne correspondait plus forcément aux besoins de la population. Et pourquoi est-on dans cette situation ? Parce que la population estime que dans certains districts, il y a une prise en charge qui ne correspond pas aux besoins de la population. Et puis on a aujourd'hui, avec le DETTEC et avec la fin de la contribution cantonale aux réseaux de soins, un risque important, dans la mesure où ce correctif des inégalités entre les régions va disparaître, que les inégalités de traitement conduisent à une prise en charge trop différenciée d'un réseau à l'autre.

Voici donc des propositions à l'article 7 qui permettraient d'éviter ces risques-là.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'oppose à cet amendement qui a été présenté en commission. Je rappelle ici que l'objectif principal du DETTEC, c'est notamment de renforcer l'autonomie communale, et que cet amendement va à son encontre. Par ailleurs, j'aimerais ici souligner l'excellent travail qui est fait dans les réseaux de santé, travail qui est assumé, il faut le dire, avec le soutien des communes. J'aimerais rappeler aussi que si certaines régions ont un manque d'EPT, ce n'est pas de la faute des communes et des associations, c'est souvent le canton qui a mis des limites à l'engagement, ce qui a en fait créé un frein. On voit donc bien que la qualité des prestations offertes par les communes est excellente, et je dirais qu'elle est adaptée aux besoins des régions. C'est vrai qu'il peut y avoir certaines différences, et encore une fois, c'est parce qu'on s'adapte aux besoins. Par contre, il y a quand même des garde-fous dans la loi, des obligations de fournir des prestations, et celles-ci semblent suffisantes.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je rejoins complètement les propos de mon collègue, directeur de la DIAF. Concernant les différences entre les régions, je n'ai absolument pas peur : je fais complètement confiance aux communes qui prendront la main à ce niveau-là. Pour moi, ce n'est donc pas un problème. Par conséquent, comme l'a dit mon préopinant, le Conseil d'Etat ne se rallie pas du tout à cet amendement et vous propose de vous rallier au projet bis de la commission.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime en tant que présidente de la nouvelle association AFISA. L'AFISA, c'est l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées ainsi que de l'aide et des soins à domicile. C'est une association qui a repris une partie des tâches de l'AFIPA mais qui, en plus, réunit tous les réseaux d'aide et de soins à domicile. Elle a donc maintenant la tâche de coordonner ces réseaux ainsi que celle d'accueil des personnes dans les homes. Il y a également des homes mandatés qui font partie de notre association. C'est d'ailleurs très bien que cette association se soit créée au mois de mars, parce que ça tombe parfaitement, c'est cadré avec le désenchevêtrement. Nous avons déjà mis en place différentes commissions qu'on appelle des conférences : il y a par exemple une conférence des réseaux qui se réunit une fois par mois pour discuter des problèmes et équilibrer les besoins et les soucis qu'ils ont. Je pense donc que maintenant, il y a plus de coopération et de coordination qu'il n'y en a jamais eues entre les réseaux. On tient compte aussi des homes mandatés, qui ont aussi leur conférence à eux, et le bureau de l'AFISA coordonne tous ces besoins.

De dire qu'il y aura des différences, bien sûr, car ces différences existent. Cela tient par le simple fait de la géographie, de la démographie, il y a des districts qui ont d'autres populations. Mais ces différences-là, on en tient compte, si ce n'est que ce qui compte - et cela, on l'a dit et redit -, c'est le résident, c'est la personne qui a besoin de soins, c'est elle qui est au centre. Notre représentant de la DIAF l'a répété : souvent, les besoins pour l'aide et les soins à domicile n'ont pas été suffisants, on n'a pas pu y répondre parce que le Conseil d'Etat avait fixé des limites. Hier le rapporteur de la commission a fait remarquer que les communes sont en première ligne face aux réclamations, et tous ceux qui sont dans un conseil communal savent que lorsque leur population demande quelque chose, que ce soit pour une crèche, que ce soit pour un home, eh bien on lui répond parce que le Conseil communal représente sa population. De croire ainsi qu'à cause de ce désenchevêtrement, les communes ne répondront pas aux besoins de leurs citoyens, c'est entièrement faux, et l'AFISA est justement là pour coordonner et faire en sorte que tous les besoins soient pris en compte et qu'il y ait une meilleure réponse à ces besoins. Je ne peux donc que vous encourager à ne pas voter la version prévue par le rapport de minorité.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je ne comprends pas pourquoi vous avez peur de cet amendement, il assure une égalité de traitement entre les différent-e-s citoyennes et citoyens du canton, il permet - et ce n'est pas une attaque contre les communes - de donner des minimas, des minimas de qualité et de prestations, et ça je pense que c'est quelque chose qui est important. Vous me faites un peu rire quand vous me dites : "Ah, c'est une attaque contre l'indépendance des communes", parce systématiquement pour toutes les tâches des communes, elles sont encadrées par la loi et c'est normal qu'il y ait des minimas, qu'ils soient là pour diriger et aider aussi, car cela permet d'avoir des lignes directrices données par le canton.

Et puis autre chose, c'est par rapport à l'aide et aux soins à domicile : les communes peuvent déjà aller plus loin que ce qui était déjà prévu actuellement, contrairement à ce qui a été dit par le représentant du Gouvernement. Ce qu'il nous faut, c'est une vraie stratégie de santé dans ce domaine-là, elle manque cruellement actuellement et ce serait bien d'avoir une véritable ligne, une véritable pensée. C'est aussi dans cette optique-là que l'on veut mettre ces standards minimaux, parce que cela permet véritablement de rassurer la population et de donner un signal important à la population en disant : "Eh bien voilà, que vous habitiez en Singine, que vous habitiez en Gruyère, il y a ces standards-là". Je ne comprends donc pas pourquoi vous en avez peur et je vous recommande de soutenir cet amendement.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). La proposition de la minorité, en fin de compte, elle va dans le sens de ce que l'on fait malheureusement souvent dans ce Parlement, c'est-à-dire qu'on met en avant l'autonomie des communes, mais juste derrière, on met des restrictions et on fixe un cadre assez rigide qui fait que finalement, les communes n'ont presque pas de pouvoir de décision et se trouvent dans un rôle d'exécution. C'est exactement là qu'est le problème, et c'est exactement contraire à l'esprit du DETTEC. En effet, le but est de laisser une marge de manœuvre aux communes, et non pas créer encore plus de processus administratifs où l'on doit justifier, demander à chaque fois l'aval de l'Etat avant de pouvoir exécuter une décision. En plus, cela ralentit l'entier du processus et des décisions si on travaille comme ça. Pour moi, ce serait vraiment un signal d'absence totale de confiance dans les communes et je pense qu'on vous le prouve. Nous, les communes, nous voulons notre autonomie. En outre, nous sommes capables de nous fédérer, de nous mettre ensemble. Cela a été dit par la députée de Weck, nous n'avons pas attendu le DETTEC pour justement essayer de coordonner l'action pour les seniors afin d'avoir certains standards - mais pas imposés par l'Etat - que les communes elles-mêmes, avec le retour du terrain, le retour des citoyens, développent et mettent en place.

Chardonens Christophe (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je voudrais juste ajouter quelques mots par rapport à ceci et pour effectivement renforcer l'idée que dans ce domaine-là, les communes ont fait preuve depuis très longtemps de leurs compétences. Si je remonte un peu plus loin, au début des années 2000, les communes étaient responsables de l'aide familiale - on l'appelait aide familiale - alors que les soins à domicile étaient en grande partie assurés par PRO SENECTUTE. Puis, le régime fédéral a changé et a nécessité la réunion de l'aide et des soins à domicile. Là, les communes se sont prises en mains, avant même que la loi cantonale ne soit mise en vigueur, et ont créé ce qu'on appelait les associations médico-sociales, avant que ça devienne les réseaux de soins. Cela fait longtemps, dans ce domaine-là, que les communes font preuve de leur capacité de s'organiser, de leur capacité d'assumer leurs responsabilités, ces réseaux de soins ont grandi, et aujourd'hui, on voit qu'ils sont performants.

Effectivement, on voit dans certaines régions qu'on va au-delà des exigences cantonales, et je ne crois pas aujourd'hui que ces 30% de subventions sur le personnel de soins soit véritablement de nature à cadrer plus les choses que ça ne le sera à futur sans ce subventionnement. Donc faisons confiance aux communes, c'est véritablement l'un des domaines où elles ont démontré depuis longtemps déjà leur capacité à s'organiser, leur capacité à répondre aux besoins de la population, et c'est la raison pour laquelle, au nom également du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je m'opposerai à ces amendements proposés par la minorité de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos qui ont été dits en rappelant que les minimas sont déjà prévus dans la loi, que le contrôle de qualité est aussi assuré par l'Etat. Il n'y a donc pas nécessité d'aller plus loin, les garde-fous sont là. Et je vais me répéter plusieurs fois ce matin, je pense, mais notre système suisse, notre système fédéral, offre une proximité des autorités avec les régions, avec les citoyens, ce qui permet d'avoir des prestations de qualité adaptées aux besoins locaux.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je confirme les propos de M. le Directeur de la DIAF concernant les minimas évoqués par M. le Député Kubski : chaque association doit déjà assurer la couverture des besoins de sa population, c'est d'ores et déjà prévu par la LPMS. Cela ne change donc pas du tout dans le DETTEC.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, ce n'est pas aujourd'hui le cas dans tous les districts que la couverture des soins est assurée et dans ce sens-là, on peut se poser la question de savoir quelle est la marge de manœuvre que le président de l'ACF défend ici : est-ce une marge de manœuvre qui viserait à pouvoir déroger aux exigences qui ont été posées par le présent amendement, donc la garantie de la couverture des soins ? Est-ce une marge de manœuvre qui viserait aussi à pouvoir engager une sorte de sous-enchère salariale, par exemple par le recours à des Spitex privés qui travailleraient

avec des CCT de nettoyage ? Je suis un peu curieux de savoir quelle est cette marge de manœuvre revendiquée ici, sur un amendement qui représente un strict minimum de qualité.

Et puis, pour répondre aux inquiétudes de la députée de Weck qui dit que les communes ont un intérêt à répondre aux préoccupations et aux besoins des citoyens, c'est évidemment le cas et comme je l'ai dit hier, la question ne se pose pas forcément maintenant ; la question se pose de savoir, une fois que la reprise des PC par les communes aura été entérinée et que celles-ci seront écrasées par le doublement de ces PC d'ici 20 ans, comment est-ce qu'elles réagiront sur les charges pour lesquelles elles n'ont plus d'obligation ? Et c'est bien ça l'enjeu de ce débat.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je tiens à répondre à Monsieur Zurich en ma qualité de membre de l'ACF. Quand il s'inquiète de quelle mesure on parle, je dirais simplement peut-être de l'efficacité dans l'administration, et je donne un exemple : on a créé dans ma commune des appartements adaptés ; si j'avais suivi ce que vous demandez, ils ne seraient pas encore en route parce la Direction n'y était pas favorable, il fallait attendre ; pour le Réseau Santé et Social également, il fallait attendre ; résultat : une commune peut faire des choses rapidement, efficacement, quand il n'y a pas trop de procédures administratives.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). La commission s'est évidemment opposée à cette proposition qui réduisait le champ de compétences des communes, et cela a été dit, cela reviendrait en fait à réenchevêtrer le désenchevêtrement, ce qui n'est pas l'objectif.

Je dois dire qu'à défaut d'être une attaque contre les communes, Monsieur Kubski, c'est une évidence qu'il s'agit là d'un manque de confiance. Il convient d'ailleurs de rappeler qu'aujourd'hui, les EPT mis à disposition par l'Etat ne suffisent pas toujours pour répondre à la demande, et les communes utilisent cela parfois comme excuse. Maintenant qu'elles seront pleinement compétentes dans ce domaine, elles devront faire face, seules, à leurs obligations, et cela a déjà été dit hier, elles le feront.

J'ai aussi entendu qu'on monte en épingle certains cas isolés, malheureux, et je le regrette. La réalité, c'est que la très, très large majorité des habitants de ce canton est satisfaite des prestations qu'elle obtient dans ce domaine-là.

Autre élément : sortir d'un réseau de santé, ce n'est pas du tout la tendance actuelle dans les communes, qui souhaitent plutôt se regrouper et travailler ensemble, et sachez, Monsieur Zurich, qu'une telle option entraînerait de telles complications financières et administratives pour les communes qu'elle n'est que difficilement envisageable. Je vous invite donc à rejeter cette proposition d'amendement.

> Au vote, la proposition de la minorité de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 63 voix contre 35. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité :

Ingold François (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 35.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat :

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-

Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 63.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 2 (abrogé), al. 3 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cette abrogation est une conséquence du DETTEC : l'Etat ne subventionnera plus les organisations d'aide et de soins à domicile.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 8 al. 2 (inchangé) [DE: (modifié)], al. 3 (abrogé), al. 4 (nouveau)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Il s'agit simplement de préciser ou d'adapter la législation actuelle.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 12 al. 1

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cette modification met en œuvre le transfert de tâches du canton aux associations de communes.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 14 al. 3 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 14a (nouveau)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article institue la Commission paritaire en matière de coûts des EMS et précise sa composition.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Dans la mesure où le Conseil d'Etat entend augmenter la participation des patients aux coûts des EMS, la minorité estime pertinent qu'à l'avenir, les résidents et patients des EMS soient représentés dans cette commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En fait, on n'a jamais discuté de cette participation en commission. Je ne peux donc pas me prononcer à ce niveau-là.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 15 al. 1a (nouveau), al. 1b (nouveau), al. 2 (abrogé), al. 4 (modifié), al. 5 (modifié), al. 6 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article concrétise la prise en charge des coûts dans leur totalité par les associations.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 16 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 17 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 20 al. 2 (modifié), al. 3a (nouveau), al. 4 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article précise le fonctionnement du subventionnement destiné aux bénéficiaires et qui sera effectué par l'ECAS, comme pour les prestations complémentaires.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 21 al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 24 al. 3 (modifié)

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la commission, même s'il n'a pas été présenté ce matin.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 24 al. 3a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 26 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

3. Loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins du 09.12.2010

Art. 1 al. 1 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article répartit de manière précise les compétences pour fixer les coûts des soins en EMS, entre l'Etat et les communes.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Nous avons une proposition d'amendement à cet article à l'alinéa 2. Mais avant d'en arriver à cette proposition d'amendement, j'ai encore une demande de précision au représentant du Conseil d'Etat, pour le procès-verbal.

Tout à l'heure en effet, à l'article 6 concernant les prestations d'aide à domicile, le directeur de la DSAS nous a garanti que ce nouveau mandat aux communes n'aurait aucun effet sur les prestations. Pourtant, dans les réponses écrites qui ont été fournies aux membres de la commission sur cet article-là, la réponse de l'administration était la suivante : "Actuellement, les prestations d'aide sont fixées à l'article 4 RPMS. Il ne nous est évidemment pas possible de nous déterminer par rapport aux conséquences d'une modification ultérieure de cette liste par les associations de communes". J'aimerais savoir si le Conseil d'Etat peut nous dire qu'il n'y aura pas de changement parce qu'il a des informations nouvelles ou si le Conseil d'Etat a, tout à l'heure, été un petit peu plus loin que ce qu'il aurait dû aller.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 1 al. 2 (nouveau)

Zurich Simon (PS/SP, FV). Nous avons donc une proposition d'amendement à l'article 1 al. 2 que je vais vous lire. Cela porte sur la dernière phrase de l'alinéa 2 : "À cette fin, elle [l'association de communes] fixe le coût de ces soins afin que les frais effectifs des prestataires soient couverts".

Pourquoi cette proposition d'amendement ? On l'a dit hier dans le débat d'entrée en matière, avec le DETTEC, les communes vont fixer les tarifs des infirmières à domicile. En quoi est-ce problématique ? Les infirmières à domicile sont les principales concurrentes des réseaux de santé qui sont en mains des communes et déjà, à mon sens, c'est une aberration dans un système de santé qui se veut libéral. Mais si en plus on veut assurer une gouvernance qui soit à peu près crédible en la matière, je pense que c'est essentiel d'éviter des tarifs qui soient inférieurs aux frais effectifs des prestataires et donc de contraindre les infirmières à domicile qui voudraient travailler dans un district de travailler à perte. Dans ce sens-là, ça paraît être une cautèle essentielle pour éviter un dumping salarial pour les infirmières à domicile.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vais tout d'abord répondre à la question concernant l'article 6 peut-être, parce que comme j'ai été interpellé deux fois, dans l'ordre des choses, je pense que ce serait bien. Je confirme en fait ce qui a été dit en commission et écrit dans le procès-verbal. Je ne me rétracte pas, je n'ai pas changé d'avis et le Conseil d'Etat n'a pas changé d'avis non plus à ce niveau-là.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'interviens concernant l'amendement proposé. Il est étonnant d'entendre qu'il n'y aurait aucun prestataire qui voudrait travailler avec des coûts qui sont déficitaires. Il s'agit ici du bon fonctionnement de notre économie. Moi, je fais confiance aux communes, aux prestataires, qui feront tout pour que ce soit les bonnes prestations, et aux bons prix, car l'évolution des coûts de la santé est aussi une préoccupation. C'est donc normal qu'il y ait une certaine concurrence et personne ne travaillera à perte.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je crois que ce n'est pas une vraie concurrence qu'il y a là, c'est plutôt une forme de distorsion de la concurrence, à partir du moment où les tarifs des infirmières indépendantes sont fixés par les réseaux. Je crois donc qu'il est essentiel de fixer là une caudèle, un vrai garde-fou, ne serait-ce que par respect pour ces infirmières indépendantes qui font un travail extraordinaire. C'est vraiment quelque chose de nécessaire pour notre système de santé. Donc là, pour avoir des garanties, pour avoir un vrai garde-fou, je crois que c'est absolument nécessaire de mettre cette précision dans la loi et je vous recommande de soutenir cet amendement.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Personnellement, je suis contre cet amendement, je crois au contraire qu'il faut laisser le marché se faire. Dire qu'on veut avoir la couverture des frais effectifs, mais qu'est-ce qu'on met dans les frais effectifs d'une personne ou d'une entreprise ? Finalement, ce serait la porte ouverte à tous les dérapages. Donc aujourd'hui, il faut laisser le marché se faire. C'est comme si un jour vous voulez peindre votre maison et après vous dites : "Il fait la facture en fonction de ce qu'il met comme frais effectifs". Les frais effectifs d'une société, d'une personne, d'une entreprise, peuvent être extensibles. Et aujourd'hui, je crois qu'il y a un marché qui est là, il faut le laisser se faire et il faut arrêter d'alourdir encore l'économie avec des frais administratifs.

Zurich Simon (PS/SP, FV). J'attire l'attention du député Morand sur le fait qu'il existe une jurisprudence assez claire en matière de tarifs dans le domaine de la santé et que la notion de frais effectifs a été maintes fois définie par les différents tribunaux de notre ordre judiciaire. On ne parle donc pas de n'importe quoi ici. En outre, je prends note de la volonté du représentant de l'ACF d'avoir la possibilité de presser sur les tarifs en deçà de ce qui pourrait être supportable pour les infirmières à domicile, avec un risque important dans une situation de pénurie.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je salue le fait que le député Kubski s'inquiète de la situation des indépendants et des entreprises ! Néanmoins, n'étatisons pas le domaine des indépendants et des entreprises.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Encore une fois, la commission s'est opposée à cette proposition d'amendement qui vise à fixer un cadre plus contraignant aux communes que celui qui existe aujourd'hui. C'est comme d'habitude une question de confiance aux communes, qui n'ont pas intérêt à faire de la sous-enchère salariale contrairement à ce que croit le rapporteur de minorité.

> Au vote, la proposition de la minorité de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 59 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:

Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 31.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond

Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brütger Adrian (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 59.*

S'est abstenu:

Marmier Bruno (SC,VEA / GB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2 al. 1 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cette modification sort un peu du cadre du désenchevêtrement. Elle a été mise en consultation, mais n'a pas suscité de commentaire particulier. Elle permet d'aligner le canton de Fribourg sur la plupart des cantons en appliquant le 20% du niveau maximal du tarif OFAS.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Nous avons une proposition d'amendement à cet article 2 al. 1 qui vise à revenir à la situation actuelle. Aujourd'hui, comme il a été dit hier dans le débat d'entrée en matière, la contribution des patients dans les EMS est fixée à 20% des coûts, selon leur niveau de soins. Ainsi, une personne qui a un niveau de soins plus faible, et donc des coûts plus bas, paie une participation plus basse. Avec cette règle, le Conseil d'Etat ne se cache tout d'abord pas de déborder du cadre du DETTEC, alors qu'on nous a demandé plusieurs fois de ne pas faire de politique sur le fond. Il ne se cache pas non plus de vouloir empirer la situation pour les résidents dans les EMS puisqu'il estime que les patients dans les EMS fribourgeois sont trop bien lotis en comparaison intercantonale. Je me réjouis d'aller expliquer ça lors d'une éventuelle votation populaire.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En réponse à l'amendement de la minorité, je peux dire la chose suivante concernant l'augmentation des coûts pour les résidents en EMS. Comme je l'ai relevé lors du débat d'entrée en matière, le projet de loi prévoit effectivement la possibilité pour le Conseil d'Etat de fixer une même contribution aux coûts des soins pour le résident sur plusieurs niveaux de soins. Cette contribution est limitée par contre à 20% de la contribution maximale des assureurs maladie, et non plus à 20% de la contribution effective des assurances maladie. Cette modification est conforme à ce que prévoit la LAMal et correspond à ce qui se pratique déjà dans différents cantons. La principale raison de son introduction est qu'en comparaison intercantonale, Fribourg est le canton dans lequel il est demandé la plus petite participation aux patients. La plupart des cantons voisins ont déjà saisi l'opportunité de suivre la LAMal, à savoir facturer, dans le cadre des EMS, le maximum de 23.10 frs, ce qui correspond aux 20% de la contribution maximale des assureurs maladie. Effectivement certains patients paieront un peu plus.

> Au vote, la proposition de la minorité de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 56 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:

Ingold François (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 37.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte),

Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 56.*

S'est abstenue:

Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

4. Loi sur la santé (LSan) du 16.11.1999

Art. 99 al. 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

5. Loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) du 12.05.2016

Art. 2 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 1, al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

6. Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) du 16.11.2017

Art. 9 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 27 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

7. Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 09.06.2011

Intitulé de section avant Art. 1 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Intitulé de section après Art. 5 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6 al. 4 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6a (nouveau)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article concrétise le rôle de l'Association des communes fribourgeoises dans la gestion et la répartition du soutien financier permettant la baisse des tarifs pour les parents et le développement et le soutien de modèles de prise en charge innovants.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Nous avons une proposition d'amendement à cet article. Nous proposons de biffer l'article 6a pour la raison suivante : le projet de DETTEC a été élaboré par un comité de pilotage qui réunissait exclusivement des représentants de l'administration cantonale et de l'ACF, avec aussi un représentant des réseaux de santé. En matière d'accueil de la petite enfance, nous nous retrouvons ici avec un rôle nouveau, créé pour l'association de droit privé ACF qui va reprendre des tâches aujourd'hui exercées par l'Etat, à ma connaissance à satisfaction de toutes et tous. La minorité s'interroge sur la pertinence de perdre du temps, de l'énergie et de l'argent dans un changement de système alors que celui-ci fonctionne très bien. Si les communes doivent reprendre davantage de compétences en matière de financement de l'accueil de la petite enfance, cet argent pourrait alors venir directement de l'Etat, qui assure à ce jour ce rôle, à la satisfaction de toutes et tous, et donc passer directement de l'Etat aux communes sans transiter par l'ACF de manière inutile et peu transparente.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il s'agit ici de répartir les tâches et les responsabilités. C'est une tâche qui devient communale, il est normal que cette tâche soit portée par les communes. Dans le cas présent, la seule organisation qui représente l'ensemble des communes est l'Association des communes fribourgeoises. Il est donc logique que celle-ci puisse reprendre ce point. Ce n'est pas un avantage que nous lui conférons, mais plutôt une reconnaissance de reprendre cette tâche qui n'est pas si aisée.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je pense qu'il convient de se rappeler de l'intervention de la veille du député Barras lors de l'entrée en matière. Il se demandait ce qu'était l'autonomie communale et si nous voulions l'autonomie communale pour, au final, reprendre une tâche qui est bien faite par l'Etat, ne pas la confier aux communes mais à l'ACF, qui va devenir un véritable organe exécutif. Ce que nous sommes en train de faire est complètement fou ! C'est là que nous voyons que ce projet a été négocié par l'ACF et pour l'ACF. Nous donnons une tâche bien faite par l'Etat, avec des gens bien formés pour l'effectuer et qui n'ont pas de souci pour la faire, et nous la donnons à l'ACF avec une gestion de plusieurs millions qui n'a pas lieu d'être et qui n'a aucun intérêt véritable pour les communes, qui plus est sans qu'un contrôle véritable soit effectué puisque celui-ci sera fait par les communes qui reçoivent elles-mêmes le subventionnement. Comme je vous l'ai dit la veille, on ne mord jamais une main qui nous nourrit. Je pense qu'il y a ici un vrai souci de respect de la Constitution fribourgeoise, puisque son article 54 est à mon sens violé. Je vous le répète !

L'article 54 alinéa 1 dit : "L'Etat peut déléguer des tâches à des tiers", donc comme ici à une association de droit privé, à condition que "la délégation soit prévue dans une loi, qu'elle soit justifiée par l'intérêt public prépondérant et que la protection juridique soit assurée". Le message ne nous dit strictement rien là-dessus. Il n'y a pas d'intérêt public prépondérant. Il n'est pas du tout assumé et la protection juridique n'est en aucun cas assurée puisque l'organisation est complètement laissée à l'ACF. On lui donne un cadeau de mariage ; on lui donne ce fonds à gérer et on lui donne réellement un pouvoir d'exécutif qui n'a pas lieu d'être, qui n'est pas prévu dans les statuts, comme l'a révélé hier la députée Berset. L'ACF, dans ses statuts, ne peut pas faire cela. Ce n'est pas prévu et nous sommes en train de donner à cette association, qui n'a pas cela dans ses statuts, un pouvoir d'exécutif qui n'a été prévu ni lors de sa création, ni actuellement par les délégués. Par respect de la Constitution fribourgeoise, je vous propose d'accepter cet amendement.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je dois avouer que cet acharnement contre l'ACF me blesse à titre personnel et blesse également mes collègues du comité, respectivement le personnel de l'Association qui s'engage tous les jours pour le bien des citoyens. Nous ne nous battons pas pour la gloriole personnelle, mais nous nous engageons pour les citoyens et les services que nous pouvons effectuer ainsi que pour la politique locale, qui est proche des citoyens et qui permet d'avoir une certaine influence sur la marche des affaires.

Je peux comprendre que cela gêne certains députés de déléguer des prestations aux communes. Cela sera peut-être plus compliqué de déposer des instruments parlementaires à la chaîne vu que ce sera directement réglé avec les citoyens concernés.

Concernant ce fonds, l'ACF le prend par défaut. Vous avez beau essayer d'instrumentaliser et de dire que toute la réforme a été faite par l'ACF pour reprendre ce fonds et avoir des millions à gérer que l'on pourra mettre dans le budget de fonctionnement, s'offrir un bon souper de fin d'année, ou pour le président s'acheter un bateau ou je ne sais quoi. Non, nous l'avons pris par défaut. Je me rappelle qu'il y a un an, nous avons discuté, en dehors du Grand Conseil, lors d'une session, avec la DIAF et le Services des communes. Nous avons échangé sur ce que nous pouvions faire pour ce fonds. Ce dernier doit être géré de manière centrale. On ne peut pas le déléguer aux 126 communes. Cela ne fonctionnera pas. Comment peut-on trouver une solution qui permet d'avancer, de gérer ce fonds et garder cette solution avec ce fonds Etat-employeurs ? Les différentes variantes étudiées par la DIAF nous faisaient arriver à quelque chose de très compliqué. Comment faisons-nous pour avoir 126 communes dans une seule entité ? Créons-nous une nouvelle association intercommunale, parallèle à l'ACF, juste pour ce fonds ? Et ce fonds, en fin de compte, je pense que nous allons recevoir une fois par année un versement de l'Etat et nous allons verser en deux fois aux institutions et aux crèches. Nous faisons un acompte un début d'année puis un décompte par rapport aux heures de garde. C'est tout ce qui se passe avec ce fonds. Nous ne sommes pas en train d'effectuer de la gestion financière où nous allons faire des placements, des intérêts. C'est un fonds qui est séparé de tout le fonctionnement. La solution la plus pragmatique que nous avons trouvée en fin de compte - nous avons eu de longues discussions au sein du comité parce que nous savions que nous nous exposions en prenant cette charge, car c'est une charge pour nous en termes administratifs - est, au niveau de la loi, d'indiquer que l'ACF reprend cela. Ensuite, nous verrons concrètement comment mettre cela en pratique : l'ACF évoluera-t-elle par exemple elle-même vers une association de communes au sens de la loi sur les communes, ce qui permettra d'avoir certaines garanties plus poussées en termes de transparence ? Il y a d'autres solutions qui me plaisent davantage car plus proches du terrain : déléguer par exemple cette tâche ensuite à une association de communes de district qui gère la petite enfance. Toutes les compétences sont là. Ce sont des professionnels. Il y a déjà des professionnels dans certains districts qui gèrent tout ce qui est subventions, les heures de garde, les outils métier. Cela permettrait vraiment d'avoir quelque chose de concret et non des frais, des usines à gaz où l'on occupe des gens pour rien. Tout est ouvert, c'est vrai. Cet article de loi se veut générique. Il veut donner la compétence de s'organiser à la seule faïtière où nous avons les 126 communes, sans ordonner la création de quelque chose de très compliqué à mettre en place et en fin de compte qui coûterait certainement plus cher que ce que l'on peut envisager avec le cadre de la loi actuelle.

Je m'oppose donc assez fermement à cette proposition. Le retour à l'Etat serait totalement contraire au DETTEC. Donc, si nous biffons cet article, ce fonds retourne à l'Etat, donc à la situation de départ. Il faut savoir que ce fonds n'est pas éternel : il diminue chaque année parce que nous avons une grande chance dans ce canton, c'est que nous développons vraiment des places de garde. Il y en a toujours plus, toujours plus d'heures de garde, ce qui fait que nous utilisons toujours plus ce fonds. Nous estimons qu'aux alentours de 2026, on aura un problème avec ce fonds car il n'y aura plus assez d'argent pour couvrir les subventions que nous devons verser aux institutions. Il faudra donc renégocier avec le patronat, notamment le pourcentage prévu sur les salaires. Et ça, je pense que rien de tel que ce soit les communes, qui elles-mêmes financent toute l'autre partie de la petite enfance, qui aillent négocier plutôt que l'Etat qui n'aurait plus aucun intérêt à négocier quelque chose dans ce domaine-là vu qu'il négocierait un fonds pour lequel il n'est même plus responsable en fin de compte par rapport aux parents.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je ne suis de loin pas un spécialiste du DETTEC. Je n'ai, a priori, à vous entendre lors des débats d'hier et d'aujourd'hui, aucun lien d'intérêt avec cet objet puisque je ne suis pas membre d'un exécutif communal, donc apparemment, comme le Conseil d'Etat non plus, pas représentant du peuple si j'ai bien compris toutes les remarques à ce sujet-là.

J'ai une question au rapporteur de la majorité de la commission, voire aux représentants du Gouvernement. Nous avons beaucoup entendu parler de l'autonomie communale. Ma question est la suivante : que se passe-t-il si, en son plein pouvoir d'autonomie communale, une commune décide de quitter l'ACF ? Que se passe-t-il à ce niveau-là si le projet est adopté tel quel ? Que se passe-t-il lorsqu'une commune en pleine autorité communale quitte l'ACF, voire lorsque plusieurs communes quittent l'ACF pour rejoindre une autre association toujours privée et non de droit public ?

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je ne veux pas répéter ce que mes collègues ont déjà dit. Selon l'article 6 alinéa 4, les communes peuvent créer des structures d'accueil ou passer des conventions avec des structures d'accueil autorisées, donc avec des associations faïtières. Et dans cet article 6a nouveau, à l'alinéa 4, nous trouvons que l'utilisation du fonds est

soumise à la surveillance des communes. C'est cet aspect précisément qui me gêne. "On peut", en tant que commune, dans la formulation qui a été faite, cela a été expliqué, c'est une formulation potestative parce que nous voulons aussi permettre à des communes qui veulent avoir le principe des bons de garde de le faire, donc on vient de l'approuver et je tiens à préciser ici que c'est le cas. Mais, avec cette formulation, on peut aussi dire que les communes décident à qui elles veulent donner les subventions. Et s'il y a des crèches ou des accueils extrascolaires privés qui n'ont pas été choisis par les communes pour recevoir ces subventions, à qui vont-ils se plaindre ? Au Conseil communal, qui est à l'ACF, alors que ce sont les conseillers communaux qui vont surveiller l'ACF ? Sinon, ils n'ont qu'à faire recours au Tribunal cantonal. C'est exactement cet alinéa 4 qui me pose problème.

Je regarde surtout la partie droite de cet hémicycle : je vous prie de réfléchir en tant que député-e-s responsables. Ce n'est pas une question de gauche ou de droite. Nous élaborons une loi ici. Je trouve que cela est critique. Cette responsabilité nous incombe. Cet article 6a me pose un grand problème à ce niveau-là. Ce cas peut se passer en lien avec l'article 6 que nous venons d'approuver. C'est pourquoi je vais soutenir la proposition de la minorité et j'espère que nous allons obtenir la majorité. Il faudrait repenser cet article 6 et dire qui va exercer une surveillance. Normalement, nous avons toujours un législatif, l'assemblée communale qui peut décider. Ici, ce sont des élus qui vont surveiller l'ACF, qui sont également des élus communaux. Cela me pose un problème.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je pense avoir été interpellé au sujet de l'éventuelle sortie d'une commune de l'ACF. Je ne le souhaite pas forcément, mais cela est tout à fait possible étant donné que nous vivons en démocratie et non en dictature. Ainsi, chacun choisit l'association à laquelle il veut adhérer. Il n'est pas prévu dans l'article 6 tel qu'il est formulé que l'ACF redistribue seulement à ses membres. On lui attribue un rôle parce que, pour l'instant, toutes les communes sont membres de l'ACF. Si on devait arriver à un cas malheureux comparable à celui du canton de Vaud où il y a deux associations faïtières entre communes riches et communes moins riches et que c'est vraiment partagé, il faudrait certainement revoir l'article. Ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant, je l'espère. Du moment où il y a une majorité des communes qui y sont rattachées, cela peut faire sens d'aller dans cette direction. Cela ne changerait rien pour la redistribution. On prend purement une tâche administrative. Je rappelle enfin que les 15 membres du comité représentent plus de 10% des communes dans la gouvernance de l'ACF.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis syndic d'une commune fribourgeoise.

Un élément n'est pas clair : l'ACF peut-elle gérer ce fonds à travers ses statuts actuels ? Nous sommes là à chercher un chemin, nous avons lu les statuts la veille, et il semble que non. J'aimerais que cet élément soit clarifié.

Ensuite, l'ACF affirme qu'elle recevra de l'argent qui sera directement redistribué. Or, il s'agit quand même de tâches. Au niveau des communes, les contributions ont déjà été augmentées il y a peu. Je pense donc qu'une nouvelle contribution ne serait pas la bienvenue.

Des questions se posent. Si ce n'est pas vraiment fixé dans les statuts, nous sommes en train de donner un fonds énorme à une association dont les statuts ne sont pas clairs. Cela me surprend quelque peu.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Nous sommes en train de mettre en place une nouveauté et nous voulons un désenchevêtrement des tâches entre l'État et les communes. Ceci est l'objectif principal.

Aujourd'hui, le débat est en train de tourner vers autre chose. On attaque l'ACF en disant qu'elle sera la grande gagnante. Or, ce n'est pas du tout le cas. L'ACF est une structure des communes, au service des communes et de leurs citoyens. Nous devons garder cette vision à l'esprit. Notre objectif n'est pas de faire autre chose avec cet argent. Il faut également savoir que les fonds Etat-employeurs ne sont pas la plus grande partie des subventions des crèches qui, je le rappelle, sont des missions communales. Aujourd'hui, les communes s'occupent des crèches étant donné que nous subventionnons les parents qui placent leurs enfants.

Vous vous demandez à qui se plaindre. J'aimerais vous répondre qu'à ce jour, lorsqu'une crèche souhaite s'ouvrir, elle demande une autorisation au SEJ. Elle doit remplir des conditions fixées par le SEJ. Les communes souhaitent que ces crèches puissent vivre, travailler, payer leur personnel. Si les gens veulent ouvrir des crèches et attendre que les communes et l'argent des citoyens les financent parce qu'elles sont à moitié pleines, cela ne fonctionne pas. Nous avons mis en place en Gruyère des structures. Les crèches doivent avoir une couverture minimale de 80% pour qu'on puisse continuer à les développer. Il ne faut donc pas tirer sur l'ambulance. Nous sommes au service de nos citoyens.

Madame Aebischer demandait aux député-e-s de prendre leurs responsabilités. Nous sommes des députés responsables. Nous sommes tous des élus du peuple, avec peut-être des visions différentes, mais nous sommes ici pour en discuter. Ce n'est pas une question de responsabilités. Nous sommes membres du comité de l'ACF. Je suis également syndic d'une commune, conseiller communal comme beaucoup dans cette salle puisque le Club des communes représente, me semble-t-il, 77 députés

dans cette salle. Nous avons tous envie que cela se passe correctement pour nos communes et nos administrés. Je suis donc contre cet amendement.

Je fais également un petit clin d'œil à nos amis des travées d'en face qui sont contre ce DETTEC et contre tout ce que nous voulons faire pour donner l'autonomie communale, et je le rappelle, au service de nos citoyens. Il y a peu, j'avais pris la parole pour dire qu'il fallait laisser l'économie se faire. On nous répond aussitôt que nous souhaitons écraser les prix. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Il faut rester correct face aux propos d'un autre député. Nous ne sommes pas ici pour tourner la chose à l'envers, pour mépriser les personnes qui ne pensent pas comme nous-mêmes. Il faut recentrer les choses. Nous sommes en train de mettre en place une structure un peu différente. Le DETTEC sera long, beaucoup d'autres paquets vont suivre et c'est une volonté de ce Grand Conseil. Il ne faut donc pas systématiquement attaquer à tous les coins de rue lorsque quelque chose se passe.

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine persönlichen Interessen zu diesem Thema anzumelden, ausser, dass ich einmal Syndique von Kerzers war und Enkelkinder habe, welche Krippen besuchen.

Alle Krippen, die eine Betriebsbewilligung von Kanton erhalten - und ohne diese Betriebsbewilligung können sie gar nicht öffnen -, werden durch diesen Fonds unterstützt. Das ist also unabhängig davon, ob es eine Gemeindekrippe ist oder ob es private Krippen sind, sei dies eine AG oder eine GmbH, wie wir es hier im Kanton auch kennen.

Die Auszahlung des Fonds, es wurde hier gesagt, wird über den Kanton gehandhabt, und das sei für alle Krippen wunderbar. Ich wurde von Krippen kontaktiert, die sagten, dass der Kanton die Gelder oft sehr, sehr spät auszahlt, dass den Krippen Liquidität fehlt, dass gewisse Gemeinden den Krippen diesen Liquiditätsmangel vorschiesse. In diesem Sinn ist die heutige Regelung absolut nicht befriedigend. Ich hoffe sehr, dass man den Krippen, wenn der Fonds über die Gemeinden läuft, eher entgegenkommt und die Akontos schneller und früher bezahlt werden.

Es ist mir wichtig zu sagen: Es gibt nicht nur den kantonalen Gemeindeverband, wir haben auch regionale Bezirksgemeindeverbände, und dort schliessen sich die Gemeinden zusammen und keine Gemeinde hat irgendein Interesse, aus diesem Verband auszutreten, denn die Aufgaben dann selber lösen zu müssen, ist viel zu komplex. Genau aus diesem Grund führt man einen Gemeindeverband.

Der Gemeindeverband des Seebezirks ist im Moment daran, eine Krippenfinanzierung über den Seebezirk zu regeln, damit nicht jede Gemeinde ihre eigene Regelung hat und damit man, wie hier, einen Konsens über den ganzen Bezirk findet, was sicher auch dem Thema Krippenfinanzierung und -unterstützung weiter entgegenkommen wird, denn alle Gemeinden des Gemeindeverbandes des Seebezirks sind an einer guten Betreuung ihrer Kinder und Jugendlichen sehr interessiert. Daher bitte ich Sie, die Version bis zu unterstützen.

Moussa Elias (PS/SP, FV). J'ai beaucoup de défauts et l'un d'eux est que je suis juriste. Dans mes heures perdues, j'adore lire des lois, des règlements, des statuts, etc. Je souhaite répondre à mon collègue David Bonny et reposer une question de clarification. Il ne s'agit pas ici d'une attaque, je vous rassure. L'ACF est donc actuellement une association de droit privé qui a des statuts de droit privé. L'article 3 de ces statuts définit en fait les buts de l'ACF. Nous les avons déjà entendus hier, mais je me permets de les relire une nouvelle fois. L'article 3 nous dit :

L'Association a notamment les buts suivants :

1. sauvegarder et promouvoir l'autonomie communale ;
2. représenter les membres et défendre leurs intérêts en prenant une part active aux travaux législatifs et réglementaires et autres projets et questions qui les concernent ; [Ce but est clairement atteint]
3. représenter et défendre les intérêts des membres auprès des autorités et de toute autre institution publique ou privée ;
4. assurer l'information auprès de ses membres et sur demande donner les conseils requis ;
5. favoriser la collaboration et la cohésion entre les membres ;
6. promouvoir la formation des élus communaux.

Or, avec cet article 6a, dans le projet initial, c'est une tout autre tâche qui est donnée à l'ACF. Si j'ai bien compris son président hier, la modification nécessaire des statuts n'a pas encore été votée en assemblée générale - mais je peux me tromper, il me semblait avoir entendu cela hier - alors que c'est une association privée. Dès lors, les règles de droit privé s'appliquent de plein fouet. Ainsi, si aujourd'hui le Grand Conseil donne cette tâche à l'ACF, cette dernière ne pourra pas encore agir tant que les statuts ne seront pas révisés. Ma question est la suivante : pour une telle révision de statuts, il faut les deux tiers lors du vote de l'assemblée générale. Que se passe-t-il si l'ACF devait refuser la modification des statuts ?

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je prends la parole de manière spontanée. Vous excuserez donc mes bafouillements. J'avais envie d'intervenir par rapport à cet élément parce que nous parlons beaucoup du manque de confiance envers les communes, voire envers l'ACF.

Je pense que le problème ici n'est pas une question de confiance, mais de gouvernance. Celle-ci a été évoquée par ma collègue députée Susanne Aebischer et par les différentes personnes socialistes qui sont intervenues. La gouvernance n'est pas seulement la représentativité des communes au sein de son comité, c'est également la prise en compte d'un élément essentiel de notre démocratie : la séparation des pouvoirs. Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont séparés pour une très bonne raison et c'est cet élément-là qui est remis en question dans le questionnement : l'ACF prendrait une tâche exécutive sans avoir un législatif qui assurerait ce contrôle.

Un autre élément qui me fait réagir par rapport à cela, c'est l'intervention de mon collègue Jacques Morand par rapport à la représentation des communes au sein de ce Parlement. C'est interpellant de savoir que 77 députés, donc plus de la majorité, sont des représentants des communes aujourd'hui. C'est une question d'intérêts, de lien d'intérêts. Que défendons-nous ici ? Les représentants des communes défendent les intérêts de leurs communes, mais nous sommes ici pour défendre l'entier de la population. Nous sommes élus comme députés en tant que représentants du Grand Conseil et non pas en tant que représentants de notre commune. Nous sommes surtout ici pour représenter l'ensemble de la population et les personnes qui sont au bout de la chaîne, aujourd'hui les personnes âgées, les enfants ou les familles. Je pense que nous devons aussi réfléchir à cet élément-là.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne et membre du comité du Club des communes.

Je lis les statuts de l'ACF et l'article 3 alinéa 1 dit ceci : "sauvegarder et promouvoir l'autonomie communale". Je ne suis pas juriste, mais je pense que c'est une formule assez vague qui nécessiterait, pour la délimiter, quelques avis de droit, ce qui nous permettrait d'aller de l'avant. Lorsque certains disent que l'ACF a une tâche exécutive, non, elle a une mission très précise, opérationnelle, de recevoir de l'argent et de le transmettre selon des règles prédéfinies. Je n'ai pas le sentiment que l'ACF prend ici une tâche opérationnelle, mais c'est peut-être une question de sensibilité.

Je pense qu'il faut aller de l'avant et reprendre le *lead*, et si je rebondis également sur d'autres propos, ne pas avoir des obligations de présenter des rapports à l'Etat et de toujours rendre des comptes. Ce fonds est soumis aux règles comptables de l'ACF, comme nous l'avons dit. C'est une association privée, elle ne peut donc pas faire n'importe quoi avec ce fonds. L'ACF est soumise à la révision de ses comptes qui sont ensuite approuvés par son assemblée. Si un membre n'est pas content, si une commune n'est pas satisfaite des comptes de cette association dont elle est membre, elle a tout à fait les moyens de saisir la justice. L'ACF n'a pas les coudées franches et n'est pas exonérée du cadre légal dans lequel nous nous trouvons. Je pense donc que c'est un mauvais procès qui lui est fait aujourd'hui.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je constate que lorsque nous ne sommes pas très forts sur le plan politique, nous essayons de nous retourner sur le plan juridique pour faire invalider des décisions pleines de sens !

Mesdames, Messieurs, je salue, je le dis et le répète, le fait que les communes veuillent se prendre en charge. C'est le but du DETTEC.

Quand on nous dit que juridiquement, il y a des problèmes sur le fait que l'ACF reprenne ce fonds, j'aimerais préciser, comme cela a déjà été dit, que cette proposition vient de mes services, avec l'appui des études des juristes de mon service. Nous sommes arrivés à cette conclusion après avoir étudié diverses pistes, dont l'une était de demander à une commune en particulier de gérer ce fonds. Honnêtement, je ne pense pas que c'était la meilleure solution. Nous avons aujourd'hui une faîtière qui a, dans ses statuts, une tâche de coordination entre les communes. C'est la seule que nous ayons et elle est surveillée par les communes. Madame Aebischer, les fonds du canton sont surveillés par le canton. C'est une réalité et je peux vous assurer que nous avons un législatif ici qui surveille ces fonds. Dans les communes, il y a aussi un législatif, il y a les commissions financières. Il y a toute une loi qui a été revue pour renforcer ces contrôles. De ce côté-là, je ne vois pas de problème particulier.

Si on nous dit que l'ACF peut avoir des tâches d'exécutif, de coordination, je rappelle ici que fort heureusement, nous avons une faîtière. Mais il n'y a pas que ce fonds-là : il y a encore par exemple DIGI-FR, le portail informatique du canton. Si nous avons un travail de collaboration entre les cantons et les communes, il nous faut quelqu'un qui soit représentatif de toutes les communes pour défendre l'intérêt des communes. Là encore, c'est à nouveau l'ACF qui le fait dans une tâche de coordination, je le rappelle. On pourrait aussi à ce moment-là, sur les mêmes propos qui ont été énoncés, s'attaquer à ses autres tâches. Fort heureusement, nous avons un organe qui parvient à les porter. Cela a été dit, si une commune sortait, le devoir de répartir les fonds resterait le même. Elle n'aurait pas besoin d'être membre de l'ACF pour toucher ces fonds.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je prends note de deux choses. Premièrement, il est peut-être préférable de laisser l'interprétation des statuts d'une association aux juristes, et le représentant du Conseil d'Etat a apparemment une conception surprenante de l'Etat de droit. Deuxièmement, les représentants de l'ACF qui critiquent nos propositions de minorité parce qu'elles réenchevêtreraient le désenchevêtrement proposent ici, avec cet article 6a, d'introduire une nouvelle couche au mille-feuilles entre les communes et le canton.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). La commission s'est évidemment opposée à cet amendement. L'article 6a découle du désenchevêtrement : il était tout à fait logique et pragmatique que cela soit l'ACF qui reprenne cette tâche. Pour justifier son amendement, j'ai l'impression que la minorité est contrainte de s'inventer des histoires.

Madame Aebischer, sur les communes qui décideraient de ne plus accorder une subvention à une crèche de façon arbitraire, si d'aventure cela devait arriver, ce dont je doute, il y a, je le rappelle, une voie de recours, et comme l'a dit Monsieur le Conseiller d'Etat Castella, le canton surveille ses fonds.

Monsieur Moussa, qui divague sur les statuts de l'ACF qui pourront être modifiés si besoin d'ici à l'entrée en vigueur de la loi en 2025 : comme vous le savez, la proposition faite dans le cadre du désenchevêtrement est souhaitée par une majorité des communes ; le rejet de la modification est donc plutôt improbable.

Madame Galley craint pour la séparation des pouvoirs alors que cela a été dit, l'ACF a d'autres tâches de coordination. Comme toute association, elle dispose d'un exécutif, le comité, et d'un législatif, l'assemblée constituée par l'ensemble des communes.

Le meilleur pour la fin, Monsieur Kubski, qui poursuit avec son complot ou un quasi-complot entre ACF et Conseil d'Etat dans le but de s'octroyer des tâches.

Soyons factuels ! Les considérations de la minorité reposent sur des hypothèses infondées et leurs accusations ne résistent pas à l'analyse des faits. Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je suis désolé, mais je n'ai pas eu de réponse sur la conformité à la Constitution fribourgeoise. C'est un élément extrêmement important. L'article 54 de la Constitution est clair en ce qui concerne la délégation de tâches administratives à des tiers. Là-dessus, il y a clairement une absence de réponse, à la fois dans le message et de la part du représentant du Gouvernement. Or, il nous faut une vraie réponse détaillée car nous ne pouvons pas nous permettre de passer par-dessus notre Constitution et de la fouler aux pieds.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Effectivement, je vous prie de bien vouloir m'excuser cet oubli. Je rappelle ici que l'Association et tous ses membres sont de droit public. Donc contrairement à ce qui a été dit, tous les membres sont de droit public : ce sont les communes. Je rappelle aussi qu'il s'agit ici d'une tâche avec un intérêt public prépondérant, c'est évident : le bon fonctionnement des crèches et les subventions aux crèches ont un intérêt public prépondérant. A mon avis, il n'y a aucun conflit entre l'article constitutionnel cité et la proposition du Conseil d'Etat.

Bonny David (PS/SP, SC). Je ne sais pas s'il faut ouvrir les fenêtres un moment ou s'il faut accorder cinq minutes de pause. Cela fait plus de dix ans que je suis dans cet hémicycle et je dois avouer que le débat est en train de dérapier. Je tenais à le dire en tant que chef de groupe.

Lorsque je vous entends nous dire que nous inventons, que nous divaguons, que nous complotons, je suis désolé mais nous sommes quand même élus par une population. Nous sommes ici pour échanger, que cela plaise ou non. Nous ne pouvons pas utiliser de tels propos qui vont figurer dans des procès-verbaux, qui seront lus demain, après-demain. Les débats de ce matin donnent une très mauvaise image du Grand Conseil. Je vous remercie quand même d'accepter le débat et d'élever le niveau des propos tenus.

> Au vote, la proposition de la minorité de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 59 voix contre 41. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:

Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz

Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 41.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 59.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 3bis (nouveau)

Zurich Simon (PS/SP, FV). J'ai une proposition de modification de l'article 7 pour un alinéa 3bis (nouveau). Nous proposons de maintenir la compétence de l'Etat pour établir les grilles de référence pour le subventionnement des contributions parentales de manière à favoriser l'activité professionnelle et également la sociabilisation des enfants.

Aujourd'hui, nous avons un système qui fonctionne bien, où le SEJ établit des grilles de référence qui permettent d'avoir une égalité de traitement dans l'ensemble du canton entre les différentes communes. Avec le DETTEC, nous abandonnons ce système qui fonctionne bien pour un système où chaque commune serait libre de fixer la grille tarifaire qu'elle souhaiterait avoir pour ses crèches. Je l'ai déjà dit hier, nous avons des districts dans lesquels cela fait plus de dix ans que les communes sont en discussion pour essayer d'avoir une grille tarifaire commune. Aujourd'hui, nous avons un exemple souhaitable, pas extrêmement profitable pour les familles parce que nous payons encore relativement cher les crèches fribourgeoises en comparaison intercantonale, mais nous avons au moins un système de référence. C'est le but de cet alinéa 3bis nouveau.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il est faux de dire que c'est maintenir puisqu'actuellement, il n'existe aucune grille tarifaire pour l'ensemble du canton. Par contre, encore une fois, il est fait ici le procès des communes qui sont capables de se coordonner. Elles l'ont démontré à plusieurs reprises, et cela a été entendu plusieurs fois ce matin. Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Mon deuxième défaut, parmi mes nombreux défauts, est que je fais preuve de compassion, et j'ai tendance à vouloir tenter de corriger les propos erronés qui sont tenus. Aussi, je me permets quand même de corriger, ou peut-être de vous rappeler la teneur de l'article 1 alinéa 1 des statuts de l'ACF à la suite des propos du représentant du Gouvernement : l'ACF est donc bien une association de droit privé régie selon les articles 60 et suivants du Code civil, contrairement à ce qui a pu être dit avant. Je vous prie quand même de bien garder cela à l'esprit : peu importe les membres qui la composent, l'ACF est une propre entité juridique.

J'ai une autre question de compréhension ou de clarification car tout à coup, j'ai entendu, dans plusieurs explications, parler de commissions financières des communes. Aussi, j'aimerais savoir, pour être très clair au niveau de la surveillance du fonds

- j'ai conscience que cela a un lien avec l'article 6a que nous avons discuté préalablement, mais cet article a été adopté - quel est le rôle des commissions financières des différentes communes en lien avec la surveillance de ce fonds.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'ajoute encore un lien d'intérêt à celui que vous connaissez tous : je suis membre du Conseil de Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial de Villars-sur-Glâne.

Je voulais revenir sur la question de cet amendement qui parle de la grille tarifaire. Il existe effectivement, pour les prix des crèches, actuellement des directives du SEJ pour élaborer des grilles tarifaires, directives qui précisent deux points obligatoires, avec deux montants suivant le revenu. Je compare actuellement de nombreuses communes et je constate que cette grille n'est pas respectée. Heureusement, ai-je même envie de dire, car elle fait payer très cher les crèches aux familles. Heureusement que nous allons pouvoir donner aux communes la compétence de faire des grilles qui permettent d'être plus attractif pour les parents. Il y a d'ailleurs une grande commune de ce canton qui ne respecte pas cette grille et qui offre un prix plus attractif aux enfants. Je la félicite. Elle est gouvernée par une majorité rose verte et ce n'est pas la mienne.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cet amendement. J'ai été présidente et directrice de Kibelac ainsi que membre du comité de Kibesuisse, mais ce n'est plus le cas.

Nous avons toujours beaucoup discuté de la façon dont nous ferions ces subventions-là. Dans cet article, nous ne faisons preuve d'aucune méfiance envers les communes, et l'article 7 alinéa 3bis (nouveau) ne dit pas non plus que les communes ne peuvent pas le faire. Par contre, nous faisons face à un manque de main d'œuvre. De plus, un grand nombre de familles cesse leur activité professionnelle dès la venue du deuxième enfant. Nous investissons des milliards dans la formation, notamment dans la formation tertiaire. Nous avons intérêt, pour l'économie nationale, que les femmes et les hommes restent professionnellement actifs. Certains cantons, tels que Zurich, ne parlent plus de subventions ou de tarif parental, mais d'investissement : ils ont en effet démontré, dans une étude, qu'un franc investi dans l'aide à l'accueil extrafamilial en rapporte trois, avec plus de revenus d'impôts et moins de frais sociaux. Comme en Suisse, nous avons presque la moitié des couples qui divorce et que certaines femmes ont complètement renoncé à leur activité professionnelle ou ont travaillé à un pourcentage très bas, beaucoup de ces femmes qui arrivent à la retraite n'ont pas cotisé suffisamment pour leur caisse de pension ou pour l'AVS. Au final, ce sont les communes qui doivent subventionner cela une fois que ces femmes parviennent à la retraite. Je me permets donc d'attirer votre attention sur ce sujet. Ce n'est pas un manque de respect envers les communes, il ne s'agit pas de dire que les communes ne seront pas capables d'élaborer une grille de subventions - je parle volontairement de grille de subventions et non de grilles de tarifs car sinon, nous devons nous référer à une structure où l'on prend le tarif complet.

Ensuite, les tarifs peuvent varier selon les coûts fixes des structures. Je conseille que l'Etat, avec tout le savoir réparti dans les différentes directions - la Direction des finances, la Direction de l'économie, la Direction de formation -, réalise une grille de subventions. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Marmier : ce qui existe aujourd'hui est vraiment une grille de référence ridicule. Dans cet amendement, nous disons clairement qu'il y a une grille de référence qui prend en compte tous ces aspects et dont les communes et les associations de communes peuvent s'inspirer. Je pense que ce serait idéalement au niveau cantonal que cette grille devrait être réalisée. C'est dans un esprit de subsidiarité que je le recommande et pas du tout parce que je pense que les communes seront incapables de faire des grilles de subventions. Elles le font d'ailleurs déjà aujourd'hui, de même que les associations de communes. Je pense cependant que nous devons tenir compte de ces aspects et que cette réflexion relève du niveau cantonal et de l'administration. C'est pour ces raisons-là que je vous propose d'accepter cet amendement. Ce n'est pas contre le DETTEC.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je ne voulais pas prolonger inutilement, mais je me dois de réagir à toutes les choses qui ont été dites.

Vous dites ne pas être contre le DETTEC mais selon vous, seul l'Etat peut réfléchir dans le canton de Fribourg. Non ! Si nous mettons en place une grille de référence, on redonne la compétence à l'Etat et non aux communes. Nous remettons donc à nouveau un corset autour des décisions qu'un conseil communal peut prendre et c'est une mauvaise idée. J'ai de l'expérience dans ce domaine. J'ai pu participer à beaucoup de réflexions justement sur ces grilles de subventionnement dans mon district. Il est extrêmement compliqué, avec ces points d'inflexion, de faire quelque chose de bien, de pertinent et de mener une réelle politique de la petite enfance. Ce qui se cache derrière ces subventions, c'est de décider quels groupes de revenus on souhaite soutenir, pour pouvoir concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Il faut avoir une certaine liberté et pouvoir adapter cela à chaque région. Nous avons tous des populations différentes avec des revenus moyens différents dans nos districts ou nos communes. C'est important de garder cette marge de manœuvre. Cela permet aussi de piloter ces grilles. La mixité sociale que l'on veut atteindre dans ces différents lieux d'accueil est importante, que ce soit au niveau des assistantes parentales ou dans les crèches. Il faut donc une certaine liberté. Nous avons déjà beaucoup réfléchi à ce sujet, et nous n'avons pas besoin que l'Etat réfléchisse pour nous. Les communes se font déjà ces réflexions : quels enfants, quels

groupes d'enfants, quels types de revenus souhaite-t-on avoir dans nos institutions de placement ? Je recommande de refuser cet amendement.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Monsieur le Député Fattebert, je vous admire et je vous respecte mais là, vous êtes de mauvaise foi. Cette grille est une grille de référence. Elle n'a pas d'effet contraignant. Elle permet de se comparer, comparer ce que nous aimerions faire. Cela va laisser une marge de manœuvre totale aux communes. C'est important, à la fois pour la population et pour les communes, de pouvoir disposer d'un modèle. Ce n'est pas pour corseter, ce n'est pas contraignant, c'est simplement une grille de référence. C'est inscrit comme tel dans l'amendement.

J'anticipe déjà le tacle du rapporteur de la majorité qui va nous dire que c'est à nouveau un acte de défiance vis-à-vis des communes. Or ici, c'est par amour pour les communes que nous déposons cela. C'est vraiment quelque chose qui va permettre de pouvoir se comparer, voir ce qui est potentiellement proposé. Ce n'est pas une façon de dire que l'Etat est plus intelligent. Vous aurez toujours votre marge de manœuvre. Cela permettra simplement à la population et aux communes de pouvoir se comparer. Ce n'est pas un élément contraignant mais plutôt positif qui permettra de s'améliorer et de véritablement améliorer le système. Je vous remercie d'accepter cet amendement.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ganz kurz: Ich bin Vize-Syndic der Gemeinde Ueberstorf und ich kann Ihnen bestätigen, dass die Gemeinden in der Lage sind, das zu «handeln». Machen Sie sich keine Sorgen, Frau Aebischer. Es ist auch so, dass nicht alle Gemeinden die genau gleichen Ausrichtungen haben. Das sollte man nicht zentralisieren. Das zum Thema, wo das angesiedelt sein möchte.

Mich stört an den Ausführungen, die immer wieder kommen: Uns wirft man vor, wir seien im Mittelalter, aber wenn Sie von Krippen sprechen, reden Sie immer von Frauen, die arbeiten gehen. Wir haben auch das Umgekehrte, dass Männer zu Hause bleiben und zu ihren Kindern schauen, dass man das teilt. Das gibt es schon, und wir haben auch in unseren Reihen sehr viele Leute, die das machen. Ich würde mir wünschen, dass immer beide Geschlechter erwähnt werden.

Schwander Susanne (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Zum «prix de référence» möchte ich nur noch erwähnen, dass wir Kibesuisse haben, das heisst, Kinderbetreuung Schweiz, die hat eine Homepage. Dort hat es für alle möglichen Betreuungsvarianten Tarifmodelle, und es ist nicht so, dass der Kanton Freiburg irgendwie über seine kantonalen Ämter etwas Zusätzliches, noch nie Dagewesenes erstellen müsste. Wir haben schweizweit anerkannte Zusammenschlüsse - gerade Frau Aebischer kennt Kibesuisse ja sehr gut, sie war dort im Vorstand. Dort können sich alle Gemeinden informieren, auch die Gemeindeverbände, welche sich zu diesem Thema zusammenschliessen werden, können dort ihre Informationen holen.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je me contenterai de répondre à l'article présent, pour le respect des débats et la clarté du procès-verbal. Je réponds volontiers aux autres questions en bilatéral.

Cela a été dit à plusieurs reprises, aujourd'hui, nous votons une loi sur le désenchevêtrement. Je n'aimerais pas qu'elle devienne une loi sur l'enchevêtrement. Madame Aebischer, vous dites que le savoir appartient à l'Etat. Moi, je prétends que le savoir appartient à ceux qui pratiquent, qui doivent mettre en place les solutions. Il ne faut pas croire que la centralisation est la garantie du savoir. Le système fédéral suisse a toujours défendu un autre système : la proximité, et je suis convaincu que celle-ci permet de répondre aux besoins qui sont parfois différents, ou non. Libre aux communes de fixer une grille au niveau cantonal ou par régions en fonction des besoins ou de la situation. C'est cela que nous voulons : une répartition claire des tâches, des responsabilités, tout en répétant que ce sont bien les acteurs présents sur le terrain qui sont les plus proches de l'action et les mieux à même de déterminer ces grilles. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Pour une fois, je suis entièrement d'accord avec le représentant du Gouvernement : ce sont les personnes qui pratiquent qui savent faire les choses. Comme c'est le SEJ qui a pratiqué les grilles de référence jusqu'à ce jour, je propose de lui laisser cette compétence.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). La commission s'est évidemment opposée à cet amendement. Un vrai désenchevêtrement implique que cette compétence appartienne aux communes. Je constate une nouvelle fois que la minorité a déposé un amendement en affirmant que confier l'établissement de ces grilles tarifaires aux communes poserait un problème alors que les faits le prouvent : c'est faux. Monsieur Bonny, j'ignore comment vous appellerez cela ou quels termes il faut utiliser, mais pour moi, c'est une invention. Les communes, Monsieur Kubski, pourront se comparer entre elles. Cela fonctionnera également très bien. Je suis certain que cela permettra d'avoir des tarifs plus intéressants pour les bénéficiaires. Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

> Au vote, la proposition de la minorité de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 62 voix contre 32. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:

Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 32.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 62.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La suite de la première lecture aura lieu ultérieurement.

—

- > La séance est levée à 12 h 02.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*